

ETUDE D'IMPACT

TRIBUNAL DE COMMERCE 1 place de la bourse, 31000 TOULOUSE

Etude selon devis DE2604332



Pierre SACHET
pierre.sachet@socotec.com
Chargé d'Affaires AMO

Indice	Référence	Date de diffusion	Modification	Etabli par	Validé par
A	31.TRIBUNAL.20.03.AR0003.PSA	20/03/2026	Version Initiale	Pierre SACHET	Jean-Charles PIERREZ

SOMMAIRE

1	Contexte du Projet.....	4
1.1	Programme travaux prévu pour l'opération	4
1.2	Objet de l'étude	5
2	Réglementation Plomb	6
2.1	Rappels règlementaires code de la santé publique	6
2.2	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	6
2.3	Limites du CREP en matière de prévention des risques professionnels	6
2.4	Rappels règlementaires code du travail	7
2.4.1	Valeur limite en sante publique	8
2.4.2	Préparation – Visite médicale – Formation	8
2.5	Mode opératoire	8
3	Rapport plomb réalisé pour l'opération	9
4	Avenant du rapport plomb réalisé pour l'opération.....	18
4.1	Localisation des sondages complémentaires.....	20
5	État de dégradation des matériaux contenant du plomb.....	22
5.1	Galerie R+1 – Colonne verticale	22
5.1.1	Tableau d'état de dégradation des colonnes verticale	22
5.1.2	Photos des éléments concernés	22
5.1.3	Conclusion	23
5.2	Galerie R+1 – Plinthes.....	23
5.2.1	Tableau d'état de dégradation – Plinthes partie verticale	23
5.2.2	Tableau d'état de dégradation – Plinthes partie Horizontale	23
5.2.3	Photos des éléments concernés	23
5.2.4	Localisation sur plans	24
5.2.5	Conclusion	24
5.3	Galerie R+1 – Mur Bahut et corniche	25
5.3.1	Conclusion suite aux prélèvement complémentaires	25
5.3.2	Tableau d'état de dégradation – Corniche	26
5.3.3	Photos des éléments concernés	26
5.3.4	Conclusion	26
5.4	Escalier principale – Garde-corps	27
5.4.1	Tableau d'état de dégradation des garde-corps.....	27
5.4.2	Photos des éléments concernés	27
5.4.3	Conclusion	27
5.5	Corniche et Arche décorative pour l'ensemble du bâtiment.....	28
5.5.1	Tableau d'état de dégradation des garde-corps.....	28
5.5.2	Photos des éléments concernés	28
5.5.3	Conclusion	28
5.6	Cimaise / soubassement bois des pièces : salon d'honneur, bureau du président et bureau du greffier. 29	
5.6.1	Tableau d'état de dégradation des cimaises partie horizontale	29

5.6.2	Photos des éléments concernés	29
5.6.3	Conclusion	30
5.6.4	Tableau d'état de dégradation des cimaises partie verticale	30
5.6.5	Photos des éléments concernés	30
5.6.6	Conclusion	31
5.7	Colonne dans salon d'honneur	31
5.7.1	Tableau d'état de dégradation colonne du salon d'honneur	31
5.7.2	Photos des éléments concernés	31
5.7.3	Conclusion	32
5.8	Porte intérieur RDC / R+1	32
5.8.1	Tableau d'état de dégradation des portes intérieures de la salle d'audience de la salle des pas perdus – Cadre	32
5.8.2	Tableau d'état de dégradation des portes intérieures de la salle d'audience de la salle des pas perdus – Ouvrant	32
5.8.3	Photos des éléments concernés	32
5.8.4	Conclusion	33
5.8.5	Tableau d'état de dégradation du reste des portes intérieur de la salle des pas perdus - Cadre 33	
5.8.6	Photos des éléments concernés	33
5.8.7	Conclusion	33
5.8.8	Tableau d'état de dégradation des portes intérieures de la galerie du R+1	34
5.8.9	Photos des éléments concernés	34
5.8.10	Conclusion	34
5.9	Bureau du président – Plafond	35
5.9.1	Tableau d'état de dégradation du plafond	35
5.9.2	Photos des éléments concernés	35
5.9.3	Conclusion	35
6	Technique de retrait des matériaux plombés :	36
7	Processus d'intervention / Mode opératoire	37
7.1	Dépose manuelle	37
7.2	Enlèvement de peinture par ponçage, piochement, piquage ou grattage	38
7.3	Décapage chimique	39
8	Conclusion générale de l'étude	41
8.1	Résultats du repérage plomb	41
8.2	État de dégradation des matériaux plombés	41
8.2.1	Éléments dégradés – Déplombage nécessaire	41
8.3	Techniques de retrait recommandées	42
8.4	Recommandations opérationnelles	42
9	Conclusion synthétique	42

1 Contexte du Projet

1.1 Programme travaux prévu pour l'opération

Dans le cadre de cette opération, un déplombage de certaines zones contenant des matériaux plombés est prévu. Une phase de diagnostic complémentaire sera également réalisée afin de fournir des informations supplémentaires sur les éléments actuellement non identifiés.

Le programme travaux du donneur d'ordre est le suivant :

PROGRAMME DE TRAVAUX TRANSMIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE :

Troisième étage

- Démolitions cloisons R+3
- Nouvel aménagement : cloisonnement, électricité, peinture, sol, etc.
- Détection SSI + déplacement du TRE dans la circulation des bureaux
- Restauration escalier bois

Salle d'audience Rdc

- Remplacement des menuiseries ext. 3x Me b 01
- Restauration des décors. Solution de base mise en peinture à l'identique.

Option mise en décor.

- Installation électrique conforme pour accueillir bureaux et accueil provisoire
- Création d'un accès côté Hall d'entrée avec porte provisoire
- Mise en peinture de l'ensemble

2ème étage

- Circulations : remplacement des dalles de faux-plafond 60x60cm
- Remplacement et restauration menuiseries + appuis + travaux d'accompagnement
- Cafétaria Tribunal 2x Me b 25 + 1x Me b 26
- Cuisine Tribunal 1x Me b 25
- Dgt 3x Me b 25
- Salle des délibérés 1x Me b 24
- Juge commissaire 3 2x Me b 23 (restauration + mise en peinture)
- Juge commissaire 2 1x Me b 23 (restauration + mise en peinture) + dalles faux-plafond 60x60cm
- Juge commissaire 1 1x Me b 23 (restauration + mise en peinture)
- Salle des délibérés : 1x Me b 22 + dalles faux-plafond 60x60cm
- Palier escalier : 1x Me b 21
- Restauration salle d'audience 2ème étage.

Salles du premier étage

- Restauration des décors et remplacement/restauration des menuiseries

Salle par salle :

- Salle d'audience 1er étage + restauration 2x Me b 11 et grille neuve
- Bureau du président + remplacement vitrage 2x Me b 13 et 1x Me b 14
- Salon d'honneur + remplacement vitrage 3x Me b 15
- Salle des délibérés + remplacement vitrage 1x Me b 16
- Secrétariat du Président : remplacement menuiserie 2x Me b 12
- Bureau : remplacement menuiserie 2x Me b 12
- Dgt : remplacement menuiserie 3x Me b 12

TRAVAUX SALLE DES PAS PERDUS

- Préparation chantier. Durée estimée 2 semaines d'installation.
- Dépose des guichets et du cloisonnement des bureaux du greffe
- Evacuation des bureaux
- Protection générale + échafaudage galerie pour confinement zone travaux
- Calfeutrements
- Platelage pour accès minipelle côté place de la Bourse
- Démolition du dallage $\leq 250\text{m}^2$ compris évacuation. Durée estimée 3 semaines
- Traitement par injection (fondations environ 100ml + fondations colonnes).
- Coulage dallage compris préparation. Durée estimée 2 semaines.
- Séchage.
- Déplombage de toutes les colonnes du RDC : caisson étanche ou fermeture autour dans le plan des colonnes.
- Déplombage de toutes les autres élévations.
- Dessalement des colonnes PDT par système de compresse en 3 passes.
- Installation échafaudages pour mise en peinture jusqu'au lanterneau.
- Mise en peinture compris, colonne et mur bahut du premier étage + pose lisse métallique.
- Pose du dallage PDT + traitement.
- Pose des menuiseries : 2xMe b 02 + 2xMe b 03
- Remontage des guichets et du cloisonnement des bureaux + raccords et peinture menuiseries.
- Remise en service de la Salle des Pas Perdus et des bureaux du greffe. Réouverture au public.

TRAVAUX DE RESTAURATION DES GALERIES DU PREMIER ETAGE

- Rotation avec échafaudage roulant, confinement zone de travail plomb. Restauration des décors, mise en peinture, restauration dallage PDT
- Galerie Nord
- Galerie Est
- Galerie Sud
- Galerie Est + remplacement et restauration menuiseries cage d'escalier 1x Me b 17 + 1x Me b 18 + démolition doublage + ajout lisse métallique garde-corps

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES RDC-ENTRESOL RUE TEMPONIERES

- Remplacement et restauration menuiseries + nettoyage appuis + mise en peinture
- Greffe Service judiciaire 3 : 1x Me b 03 + 2x Me b 04bis + 1x Me b 04ter
- Dgt : 2x Me b 04
- Entrée PMR : Pb 02 + Pb 03

1.2 Objet de l'étude

La présente étude a pour objet de présenter les obligations du donneur d'ordre, tant sur le plan réglementaire que technique. Elle comprend notamment un état des lieux relatif au niveau de dégradation des matériaux contenant du plomb faisant l'objet d'un recouvrement.

Par ailleurs, cette étude intègre une approche opérationnelle, en s'appuyant sur les préconisations de SOCOTEC concernant les processus et techniques à mettre en œuvre dans le cadre de l'opération.

L'étude est structurée en quatre parties :

- Une partie réglementaire ;
- Une partie relative au repérage du plomb ;
- Une partie consacrée à l'évaluation du niveau de dégradation des matériaux plombés faisant l'objet d'un recouvrement ;
- Une partie dédiée aux processus et techniques à mettre en œuvre dans le cadre des travaux

2 Réglementation Plomb

2.1 Rappels réglementaires code de la santé publique

La réglementation en matière de santé publique concernant la lutte contre la présence de plomb confère des obligations aux propriétaires de logements contenant des revêtements au plomb, notamment en termes de repérage et d'information.

Le Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) est un document réglementaire qui donne des informations sur la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations supérieures à 1 mg/cm² (ou 1,5 mg de plomb acido-soluble par g d'échantillon, en cas d'analyse d'un revêtement en laboratoire) et sur leur état de conservation/dégradation. Ce document vise à informer le candidat acquéreur ou locataire sur le bien qu'il projette d'acheter ou de louer. Le CREP s'applique aux logements dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1949.

Il fournit des informations permettant d'évaluer un risque d'exposition pour des personnes occupant un logement.

En revanche, lors de l'organisation de travaux, même si le CREP peut fournir des informations utiles, il y a lieu de réaliser un repérage du plomb qui permettra une évaluation complète du risque lié à l'inhalation et à l'ingestion de poussières de plomb, au regard des travaux prévus.

En cas de situation d'urgence (cas de saturnisme détecté ou risque d'exposition au plomb pour un mineur à cause de peintures au plomb dégradées) le préfet demande au propriétaire de faire exécuter les travaux nécessaires pour faire cesser l'exposition. Une vérification de la réalisation des travaux et une analyse des poussières prélevées sur le sol doivent être réalisées. La concentration surfacique en plomb acido-soluble des poussières au sol ne doit pas excéder le seuil de 1 mg ou 1 000 µg par m².

2.2 Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)

Un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) doit être réalisé :

- D'une part, en cas de vente ou de location de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation construit avant le 1er janvier 1949 ;
- D'autre part, pour les parties communes d'un immeuble d'habitation construit avant le 1er janvier 1949.

Le CREP a pour objectif d'informer le propriétaire et le cas échéant les occupants d'un immeuble ou d'un logement, sur la présence de revêtements contenant du plomb.

Le CREP consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien (unités de diagnostic), y compris les revêtements extérieurs au logement : volet, portail, grille, balcon..., afin :

- D'identifier ceux qui contiennent du plomb ;
- De décrire leur état de conservation ;
- De repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Il doit être réalisé par un opérateur certifié.

Le CREP est tenu à disposition des inspecteurs du travail et des agents des services prévention des risques professionnels des Carsat, Cramif et CGSS.

2.3 Limites du CREP en matière de prévention des risques professionnels

Le CREP présente des limites en matière de prévention des risques professionnels car sont exclus de son périmètre :

- Les bâtiments et ouvrages autres que ceux à usage d'habitation ;
- Les parties d'immeubles d'habitation qui ne sont pas à usage d'habitation (caves et parking par exemple) ;
- Les bâtiments d'habitation dont la construction est postérieure à 1948 ;

Certains supports, revêtements ou matériaux :

- Les supports sans revêtement apparent (par exemple les sols, le bois, le plâtre ou la pierre),

- Les supports non accessibles (notamment en présence de faux-plafonds, faux planchers ou sous une faïence),
- Le carrelage,
- Les matériaux en plomb tels que les canalisations d'eau ou de gaz ou les éléments de couverture...,
- Les supports situés à plus de 3 m de haut (par exemple des plafonds en bâtiments anciens, à plus de 3,50 m).

Les points de mesurage ne sont pas spécifiquement localisés en fonction de travaux à venir.

Le CREP ne concerne ni les pollutions surfaciques (dépôt de poussière) ni les pollutions atmosphériques.

Les résultats inférieurs aux seuils réglementaires fixés par le Code de la santé publique ne doivent pas être interprétés comme un indicateur de risque professionnel faible.

2.4 *Rappels réglementaires code du travail*

La prévention des risques liés aux agents chimiques CMR répond aux mêmes exigences que toute démarche de prévention et en particulier à celles de la prévention du risque chimique. Sa formalisation (évaluer, supprimer ou réduire les risques, mettre en place des mesures de prévention collective puis individuelle, informer et former) est identique à celle mise en œuvre pour l'ensemble des risques professionnels.

Lors de l'évaluation des risques, le repérage des produits CMR est une étape clef. Il convient de réaliser un repérage du plomb avant travaux et de rechercher toute situation de travail susceptible de donner lieu à une exposition.

Les CMR pouvant provoquer des effets sur la santé, même à de très faibles doses, tout doit être fait pour éviter les expositions ou les réduire au plus bas niveau techniquement possible et toujours en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Mise en œuvre des procédés les moins émissifs possible (démontage...);
- Mise en place d'autres mesures de protection collective (captage à la source, encoffrement, mécanisation de certaines opérations...) et de mesures organisationnelles (réduction du nombre de travailleurs exposés...);
- Mise en place de mesures d'hygiène et de mesures d'urgence ;
- Lorsque toutes les autres mesures d'élimination ou de réduction des risques s'avèrent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre, port d'équipements de protection individuelle.

Il existe dans le Code du travail des dispositions spécifiques à la prévention du risque d'exposition au plomb (articles R. 4412-156 à R. 4412-160) :

Les travailleurs exposés au plomb ou à ses composés doivent disposer de deux locaux aménagés en vestiaires collectifs situés près de la sortie de l'établissement, le premier étant exclusivement réservé au rangement des vêtements de ville et le second au rangement des vêtements de travail, ainsi que de douches assurant la communication entre les deux vestiaires.

L'employeur veille à ce que les travailleurs exposés n'accèdent au second vestiaire qu'après avoir déposé dans le premier leurs vêtements de ville et ne pénètrent dans ce dernier, postérieurement à toute intervention les exposant au plomb et à ses composés, qu'après leur passage dans les installations de douches.

L'employeur veille à ce que les travailleurs ne mangent pas et ne fument pas en vêtement de travail. Les travailleurs doivent manger en vêtement de ville ou porter une combinaison jetable, fournie par l'employeur.

Lorsque le lavage des vêtements de travail est effectué par une entreprise extérieure, ces vêtements sont transportés dans des récipients clos, comportant un affichage clairement lisible indiquant la présence de plomb.

Un suivi individuel (médical) renforcé des travailleurs est assuré :

1°) soit si l'exposition à une concentration de plomb dans l'air est supérieure à 0,05 mg/m³, calculée comme une moyenne pondérée en fonction du temps sur une base de huit heures ;

2°) soit si une plombémie supérieure à 200 µg/L de sang pour les hommes ou 100 µg/L de sang pour les femmes est mesurée chez un travailleur.

Par ailleurs :

Pour les travailleurs exposés au plomb et à ses composés, les valeurs limites biologiques à ne pas dépasser sont fixées à :

400 microgrammes de plomb par litre de sang pour les hommes,

300 microgrammes de plomb par litre de sang pour les femmes.

Une valeur limite d'exposition professionnelle sur 8 heures (VLEP-8h) est fixée pour le plomb et ses composés à 0,1 mg/m³ exprimée en plomb métal.

L'article D 4152-10 interdit d'affecter ou de maintenir des femmes enceintes ou allaitantes à des postes les exposant à des agents toxiques pour la reproduction de catégorie 1A ou 1B

Sauf dérogation accordée par l'inspection du travail pour des raisons de formation professionnelle, il est interdit d'affecter des jeunes travailleurs à des travaux les exposants au plomb ou à ses composés (article D. 4153-17).

2.4.1 Valeur limite en sante publique

Une autre valeur seuil est fixée par la réglementation française pour protéger la population. À l'issue de travaux « plomb », des prélèvements de poussières surfaciques sont effectués afin de s'assurer que la population n'est pas exposée à plus de 1 000 µg/m² de plomb acido-soluble.

2.4.2 Préparation – Visite médicale – Formation

Le chantier doit être préparé en fonction du mode d'intervention choisi. Il doit tenir compte de tous les aspects liés à l'hygiène et à la sécurité sur les lieux de travail, notamment :

- L'information du médecin du travail et le CHSCT (ou les délégués du personnel) ;
- L'information des salariés sur le risque lié au plomb et la nécessité d'une surveillance médicale particulière s'il existe une exposition à une concentration plomb supérieure à 0,05 mg/m³ (8 heures) ou lorsque le taux de plombémie dépasse 200 µg/l pour les hommes et 100 µg/l pour les femmes ;
- La formation des salariés sur les risques liés aux techniques employées et sur l'utilisation en toute sécurité des équipements de protection collective et individuelle ;
- L'installation des locaux, sanitaires et réfectoire, vestiaires « propre » et « sale » séparés par un local, douches ;
- Le tri, le stockage et l'élimination des déchets ;
- La propreté et le nettoyage des zones de travaux.

En l'absence de données statistiques suffisantes sur les mesures d'empoussièrement (air inhalé, air ambiant) couvrant l'ensemble des techniques utilisées pour les interventions sur des peintures au plomb, un contrôle initial de l'exposition des salariés aux vapeurs, fumées ou poussières de plomb permet une meilleure évaluation des risques et la mise en place de mesures de prévention appropriées. Ce contrôle doit être prévu en amont pendant la phase conception, élaboration du projet, par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, et doit être inclus dans les documents de consultation des entreprises.

2.5 Mode opératoire

Sur la base d'un diagnostic réalisé sous la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage pendant la phase conception-élaboration du projet et transmis aux entreprises, tous les acteurs concernés, en particulier les coordonnateurs SPS et les responsables d'entreprise, pourront, à partir de leur propre évaluation des risques :

- Définir les modes d'intervention sur des supports recouverts de peinture au plomb conformément aux DTU, normes et prescriptions techniques professionnelles ;
- Intégrer les mesures de prévention assurant la sécurité et la protection de la santé des intervenants ;
- Gérer l'élimination des déchets générés par les travaux dans le respect de la réglementation sur l'environnement en vigueur.

Il revient à l'entreprise de mettre en œuvre les mesures de prévention appropriées à la nature et à l'ampleur des travaux à réaliser, y compris ceux couvrant les phases de finition envisagées.

3 Rapport plomb réalisé pour l'opération

Le donneur d'ordre a réalisé, dans le cadre de l'opération, un rapport plomb référencé n°2506COCTO - BI8330000002783.

À l'issue de la visite, il a été constaté la présence de matériaux contenant du plomb sur plusieurs supports, listés ci-dessous.

Un code couleur a été appliqué aux éléments en fonction de la teneur en plomb mesurée lors du repérage.

Niveau/Pièce (si détecté)	Données ligne brute	Teneur plomb >= 1 mg/cm²
2ème étage - JUGE COMMISSAIRE 2	88 Fenêtre intérieure Bois Peinture Fenêtre intérieure (partie basse) 7,5	7,5
2ème étage - JUGE COMMISSAIRE 2	89 Huisserie Fenêtre intérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse) 7,5	7,5
2ème étage - JUGE COMMISSAIRE 2	90 Fenêtre extérieure Bois Peinture Fenêtre extérieure (partie basse) 7,5	7,5
2ème étage - JUGE COMMISSAIRE 2	91 Huisserie Fenêtre extérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse) 7,5	7,5
2ème étage - SALLE DES DELIBERES	97 Fenêtre intérieure Bois Peinture Fenêtre intérieure (partie basse) 9,1	9,1
2ème étage - SALLE DES DELIBERES	98 Huisserie Fenêtre intérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse) 9,1	9,1
2ème étage - SALLE DES DELIBERES	99 Fenêtre extérieure Bois Peinture Fenêtre extérieure (partie basse) 9,1	9,1
2ème étage - SALLE DES DELIBERES	100 Huisserie Fenêtre extérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse) 9,1	9,1
2ème étage - SALLE DES DELIBERES	106 Fenêtre intérieure Bois Peinture Fenêtre intérieure (partie basse) 19,3	19,3
2ème étage - SALLE DES DELIBERES	107 Huisserie Fenêtre intérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse) 19,3	19,3
2ème étage - SALLE DES DELIBERES	108 Fenêtre extérieure Bois Peinture Fenêtre extérieure (partie basse) 19,3	19,3
2ème étage - SALLE DES DELIBERES	109 Huisserie Fenêtre extérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse) 19,3	19,3
2ème étage - DGMT 1	137 Fenêtre 2 intérieure B Bois Peinture Fenêtre 2 intérieure (partie basse) 8,9	8,9

2ème étage - DGMT 1	138 Huisserie Fenêtre 2 intérieure B Bois Peinture Huisserie Fenêtre 2 intérieure (partie basse) 8,9	8,9
2ème étage - DGMT 1	139 Fenêtre 2 extérieure B Bois Peinture Fenêtre 2 extérieure (partie basse) 8,9	8,9
2ème étage - DGMT 1	140 Huisserie Fenêtre 2 extérieure B Bois Peinture Huisserie Fenêtre 2 extérieure (partie basse) 8,9	8,9
2ème étage - SALLE REPAS	146 Fenêtre intérieure Bois Peinture Fenêtre intérieure (partie basse) 7,7	7,7
2ème étage - SALLE REPAS	147 Huisserie Fenêtre intérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse) 7,7	7,7
2ème étage - SALLE REPAS	148 Fenêtre extérieure Bois Peinture Fenêtre extérieure (partie basse) 7,7	7,7
2ème étage - SALLE REPAS	149 Huisserie Fenêtre extérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse) 7,7	7,7
2ème étage - SALLE REPAS	154 Fenêtre intérieure Bois Peinture Fenêtre intérieure (partie basse) 6,3	6,3
2ème étage - SALLE REPAS	155 Huisserie Fenêtre intérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse) 6,3	6,3
2ème étage - SALLE REPAS	156 Fenêtre extérieure Bois Peinture Fenêtre extérieure (partie basse) 6,3	6,3
2ème étage - SALLE REPAS	157 Huisserie Fenêtre extérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse) 6,3	6,3
2ème étage - SALLE REPAS	162 Fenêtre 1 intérieure C Bois Peinture Fenêtre 1 intérieure (partie basse) 5,1	5,1
1er étage - SALON D'HONNEUR	163 Huisserie Fenêtre 1 intérieure C Bois Peinture Huisserie Fenêtre 1 intérieure (partie basse) 5,1	5,1
1er étage - SALON D'HONNEUR	164 Fenêtre 1 extérieure C Bois Peinture Fenêtre 1 extérieure (partie basse) 5,1	5,1
1er étage - SALON D'HONNEUR	165 Huisserie Fenêtre 1 extérieure C Bois Peinture Huisserie Fenêtre 1 extérieure (partie basse) 5,1	5,1
1er étage - SALON D'HONNEUR	166 Fenêtre 2 intérieure C Bois Peinture Fenêtre 2 intérieure (partie basse) 5,1	5,1

1er étage - SALON D'HONNEUR	167 Huisserie Fenêtre 2 intérieure C Bois Peinture Huisserie Fenêtre 2 intérieure (partie basse) 5,1	5,1
1er étage - SALON D'HONNEUR	168 Fenêtre 2 extérieure C Bois Peinture Fenêtre 2 extérieure (partie basse) 5,1	5,1
1er étage - SALON D'HONNEUR	169 Huisserie Fenêtre 2 extérieure C Bois Peinture Huisserie Fenêtre 2 extérieure (partie basse) 5,1	5,1
1er étage - SALON D'HONNEUR	170 Fenêtre 3 intérieure C Bois Peinture Fenêtre 3 intérieure (partie basse) 5,1	5,1
1er étage - SALON D'HONNEUR	171 Huisserie Fenêtre 3 intérieure C Bois Peinture Huisserie Fenêtre 3 intérieure (partie basse) 5,1	5,1
1er étage - SALON D'HONNEUR	172 Fenêtre 3 extérieure C Bois Peinture Fenêtre 3 extérieure (partie basse) 5,1	5,1
1er étage - SALON D'HONNEUR	173 Huisserie Fenêtre 3 extérieure C Bois Peinture Huisserie Fenêtre 3 extérieure (partie basse) 5,1	5,1
1er étage - SALON D'HONNEUR	177 Mur Plâtre Peinture Mur (partie basse) 3,6	3,6
1er étage - SALON D'HONNEUR	178 COLONNE Plâtre Peinture COLONNE (mesure 1) 2,3	2,3
1er étage - SALON D'HONNEUR	179 Plinthes Bois Peinture Plinthes (mesure 1) 5,2	5,2
1er étage - SALON D'HONNEUR	184 VOLET INTERIEUR Bois Peinture VOLET INTERIEUR (partie basse) 5,3	5,3
1er étage - SALON D'HONNEUR	185 PLACARD ENSEMBLE Bois Peinture PLACARD ENSEMBLE (mesure 1) 9,3	9,3
1er étage - SALON D'HONNEUR	186 PORTE ENSEMBLE Bois Peinture PORTE ENSEMBLE (partie basse) 5,4	5,4
1er étage - SALON D'HONNEUR	187 Huisserie PORTE ENSEMBLE Bois Peinture Huisserie PORTE ENSEMBLE (partie basse) 5,4	5,4
1er étage - SALON D'HONNEUR	188 EMBRASEMENT PORTE Bois Peinture EMBRASEMENT PORTE (mesure 1) 2,5	2,5
1er étage - SALON D'HONNEUR	190 PLAFOND Plâtre Peinture PLAFOND (mesure 1) 8,3	8,3

1er étage - BUREAU DU PRESIDENT	194 Plinthes ET SOUBSSEMMEN T Bois Peinture Plinthes ET SOUBSSEMMEN (mesure 1) 3,2	3,2
1er étage - BUREAU DU PRESIDENT	199 Porte Bois Peinture Porte (partie basse) 5,3	5,3
1er étage - BUREAU DU PRESIDENT	200 Huisserie Porte Bois Peinture Huisserie Porte (partie basse) 5,3	5,3
1er étage - BUREAU DU PRESIDENT	201 CLOISON MODULABLE VERS BUREAU DUU PESIDENT Bois Peinture CLOISON MODULABLE VERS BUREAU DUU PESIDENT (mesure 1) 11,2	11,2
1er étage - BUREAU DU PRESIDENT	202 CLOISON MODULABLE VERS SALLE DES DELIBERER Bois Peinture CLOISON MODULABLE VERS SALLE DES DELIBERER (mesure 1) 10,5	10,5
1er étage - BUREAU DU PRESIDENT	203 COLONNE ENSEMBLE Plâtre Peinture COLONNE ENSEMBLE (mesure 1) 9,5	9,5
1er étage - BUREAU DU PRESIDENT	204 RADDIATEUR ENSEMBLE Métal Peinture RADDIATEUR ENSEMBLE (mesure 1) 5,2	5,2
1er étage - BUREAU DU PRESIDENT	207 Plafond Plâtre Peinture Plafond (mesure 1) 2,2	2,2
1er étage - BUREAU DU PRESIDENT	208 SOUBASSEMENT MUR Bois Peinture SOUBASSEMENT MUR (mesure 1) 2,2	2,2
1er étage - BUREAU DU PRESIDENT	213 Porte Bois Peinture Porte (partie basse) 5,1	5,1
1er étage - BUREAU DU PRESIDENT	214 Huisserie Porte Bois Peinture Huisserie Porte (partie basse) 5,1	5,1
1er étage - BUREAU DU PRESIDENT	215 Embrasure porte Bois Peinture Embrasure porte (mesure 1) 6,1	6,1
1er étage - BUREAU DU PRESIDENT	216 APPUI FENETRE INTERIER Bois Peinture APPUI FENETRE INTERIER (mesure 1) 6,2	6,2
1er étage - BUREAU DU PRESIDENT	218 VOLET BOIS INTERIEUR Bois Peinture VOLET BOIS INTERIEUR (partie basse) 9,1	9,1
1er étage - BUREAU DU PRESIDENT	219 PORTE BOIS VERS SALON HONNEUR Bois Peinture PORTE BOIS VERS SALON HONNEUR (partie basse) 8,2	8,2

1er étage - BUREAU DU PRESIDENT	220 Huisserie PORTE BOIS VERS SALON HONNEUR Bois Peinture Huisserie PORTE BOIS VERS SALON HONNEUR (partie basse) 8,2	8,2
1er étage - BUREAU	229 Porte - Peinture Porte (partie basse) 6,5	6,5
1er étage - BUREAU	230 Huisserie Porte - Peinture Huisserie Porte (partie basse) 6,5	6,5
1er étage - BUREAU	231 Embrasure porte Bois Peinture Embrasure porte (mesure 1) 7,7	7,7
1er étage - BUREAU	233 CADRE FENETRE Bois Peinture CADRE FENETRE (mesure 1) 3,1	3,1
1er étage - BUREAU	235 APPUIS D ORIGINE FENETRE INTIEUR Bois Peinture APPUIS D ORIGINE FENETRE INTIEUR (mesure 1) 3,2	3,2
1er étage - BUREAU	246 porte VERS secrétariat du président Bois Peinture porte VERS secrétariat du président (partie basse) 6,5	6,5
1er étage - BUREAU	247 Huisserie porte VERS secrétariat du président Bois Peinture Huisserie porte VERS secrétariat du président (partie basse) 6,5	6,5
1er étage - BUREAU	248 APPUIS FENETRE INTERIEUR Bois Peinture APPUIS FENETRE INTERIEUR (mesure 1) 5,1	5,1
1er étage - SALLE D'AUDIENCE	249 RADIATEUR Métal Peinture RADIATEUR (mesure 1) 11,2	11,2
1er étage - SALLE D'AUDIENCE	261 APPUIS FENTRE BOIS INTERIEUR Bois Peinture APPUIS FENTRE BOIS INTERIEUR (mesure 1) 11,1	11,1
1er étage - SALLE D'AUDIENCE	266 SOUBASSEMENT MUR Bois Peinture SOUBASSEMENT MUR (mesure 1) 11,2	11,2
1er étage - SALLE D'AUDIENCE	267 Fenêtre intérieure Bois Peinture Fenêtre intérieure (partie basse) 6,5	6,5
1er étage - SALLE D'AUDIENCE	268 Huisserie Fenêtre intérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse) 6,5	6,5
1er étage - SALLE D'AUDIENCE	269 Fenêtre extérieure Bois Peinture Fenêtre extérieure (partie basse) 6,5	6,5

1er étage - SALLE D'AUDIENCE	270 Huisserie Fenêtre extérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse) 6,5	6,5
1er étage - SALLE D'AUDIENCE	271 EMBRSEMENT MOULURE FENETRE Plâtre Peinture EMBRSEMENT MOULURE FENETRE (mesure 1) 9,9	9,9
1er étage - GALERIE	274 Moulure porte ENSEMBLE Bois Peinture Moulure porte ENSEMBLE (mesure 1) 8,5	8,5
1er étage - GALERIE	275 GRANDE PORTES Bois Peinture GRANDE PORTES (mesure 1) 25,1	25,1
1er étage - GALERIE	276 MOULURE DECORATION STATUE Plâtre Peinture MOULURE DECORATION STATUE (mesure 1) 9,1	9,1
1er étage - GALERIE	278 MOULURE MUR ARRIERE ESTRADE Plâtre Peinture MOULURE MUR ARRIERE ESTRADE (mesure 1) 3,1	3,1
1er étage - GALERIE	282 Plinthes Plâtre Peinture Plinthes (mesure 1) 3,2	3,2
1er étage - GALERIE	283 PORTE SALON D HONNEUR Bois Peinture PORTE SALON D HONNEUR (partie basse) 3,2	3,2
1er étage - GALERIE	284 Huisserie PORTE SALON D HONNEUR Bois Peinture Huisserie PORTE SALON D HONNEUR (partie basse) 3,2	3,2
1er étage - GALERIE	285 Porte BUREAU SECRETARIAT DU PRESIDENT Bois Peinture Porte BUREAU SECRETARIAT DU PRESIDENT (partie basse) 6,2	6,2
1er étage - GALERIE	286 Huisserie Porte BUREAU SECRETARIAT DU PRESIDENT Bois Peinture Huisserie Porte BUREAU SECRETARIAT DU PRESIDENT (partie basse) 6,2	6,2
1er étage - GALERIE	287 PORTE SALLE D AUDIENCE ETAGE Bois Peinture PORTE SALLE D AUDIENCE ETAGE (partie basse) 1,5	1,5

1er étage - GALERIE	288 Huisserie PORTE SALLE D AUDIENCE ETAGE Bois Peinture Huisserie PORTE SALLE D AUDIENCE ETAGE (partie basse) 1,5	1,5
1er étage - GALERIE	289 PORTE. SALLE DES AVOCATS Bois Peinture PORTE. SALLE DES AVOCATS (partie basse) 5,2	5,2
1er étage - GALERIE	290 Huisserie PORTE. SALLE DES AVOCATS Bois Peinture Huisserie PORTE. SALLE DES AVOCATS (partie basse) 5,2	5,2
1er étage - GALERIE	294 COLONNE RONDE Plâtre Peinture COLONNE RONDE (mesure 1) 11,2	11,2
1er étage - GALERIE	295 MURET SOYS COLONNES Plâtre Peinture MURET SOYS COLONNES (mesure 1) 5,6	5,6
Entresol - BUREAU GREFFIER	298 Mur ENSEMBLE MUR Plâtre Peinture JAUNE Mur ENSEMBLE MUR (mesure 1) 5,3	5,3
Entresol - BUREAU GREFFIER	300 Plinthes Plâtre Peinture Plinthes (mesure 1) 2,6	2,6
Entresol - BUREAU GREFFIER	301 Fenêtre intérieure Bois Peinture Fenêtre intérieure (partie basse) 11,4	11,4
Entresol - BUREAU GREFFIER	302 Huisserie Fenêtre intérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse) 11,4	11,4
Entresol - BUREAU GREFFIER	303 Fenêtre extérieure Bois Peinture Fenêtre extérieure (partie basse) 11,4	11,4
Entresol - BUREAU GREFFIER	304 Huisserie Fenêtre extérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse) 11,4	11,4
Entresol - BUREAU GREFFIER	307 Mur Plâtre Peinture Mur (partie basse) 3,2	3,2
Entresol - BUREAU GREFFIER	308 Plafond Plâtre Peinture Plafond (mesure 1) 5,2	5,2
Entresol - BUREAU GREFFIER	309 PLINTHES Plâtre Peinture PLINTHES (mesure 1) 5,2	5,2
Entresol - BUREAU GREFFIER	310 MOULURES Plâtre Peinture MOULURES (mesure 1) 8,3	8,3
Entresol - BUREAU GREFFIER	314 Fenêtre intérieure Bois Peinture Fenêtre intérieure (partie basse) 5,6	5,6
Entresol - BUREAU GREFFIER	315 Huisserie Fenêtre intérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse) 5,6	5,6

Entresol - BUREAU GREFFIER	316 Fenêtre extérieure Bois Peinture Fenêtre extérieure (partie basse) 5,6	5,6
Entresol - BUREAU GREFFIER	317 Huisserie Fenêtre extérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse) 5,6	5,6
Entresol - BUREAU GREFFIER	318 EMBRASURE Bois Peinture EMBRASURE (mesure 1) 6,3	6,3
Entresol - ARCHIVES SALLE 2	326 Fenêtre intérieure Bois Peinture Fenêtre intérieure (partie basse) 20,3	20,3
Entresol - ARCHIVES SALLE 2	327 Huisserie Fenêtre intérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse) 20,3	20,3
Entresol - ARCHIVES SALLE 2	328 Fenêtre extérieure Bois Peinture Fenêtre extérieure (partie basse) 20,3	20,3
Entresol - ARCHIVES SALLE 2	329 Huisserie Fenêtre extérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse) 20,3	20,3
Entresol - ARCHIVES SALLE 2	330 CADRE FENETRE Bois Peinture CADRE FENETRE (mesure 1) 11,2	11,2
Entresol - ARCHIVES SALLE 2	331 MOULURE CADRE FENETRE Plâtre Peinture MOULURE CADRE FENETRE (mesure 1) 6,3	6,3
Entresol - ARCHIVES SALLE 2	340 Fenêtre intérieure Bois Peinture Fenêtre intérieure (partie basse) 11,2	11,2
Entresol - ARCHIVES SALLE 2	341 Huisserie Fenêtre intérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse) 11,2	11,2
Entresol - ARCHIVES SALLE 2	342 Fenêtre extérieure Bois Peinture Fenêtre extérieure (partie basse) 11,2	11,2
Entresol - ARCHIVES SALLE 2	343 Huisserie Fenêtre extérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse) 11,2	11,2
Entresol - ARCHIVES SALLE 2	344 EMBRASURE FENETRE Bois Peinture EMBRASURE FENETRE (mesure 1) 10,3	10,3
Entresol - ARCHIVES SALLE 2	351 Fenêtre intérieure Bois Peinture Fenêtre intérieure (partie basse) 12,9	12,9
Rez de chaussée - SALLE AUDIENCE RDC	352 Huisserie Fenêtre intérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse) 12,9	12,9
Rez de chaussée - SALLE AUDIENCE RDC	353 Fenêtre extérieure Bois Peinture Fenêtre extérieure (partie basse) 12,9	12,9

Rez de chaussée - SALLE AUDIENCE RDC	354 Huisserie Fenêtre extérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse) 12,9	12,9
Rez de chaussée - SALLE AUDIENCE RDC	355 EMBRASURE FENETRE Bois Peinture EMBRASURE FENETRE (mesure 1) 18,3	18,3
Rez de chaussée - SALLE AUDIENCE RDC	371 Porte INTERIEUR Bois Peinture Porte INTERIEUR (partie basse) 25,3	25,3
Rez de chaussée - SALLE AUDIENCE RDC	372 Huisserie Porte INTERIEUR Bois Peinture Huisserie Porte INTERIEUR (partie basse) 25,3	25,3
Rez de chaussée - SALLE AUDIENCE RDC	373 Embrasure porte INTERIEUR Bois Peinture Embrasure porte INTERIEUR (mesure 1) 18,3	18,3
Rez de chaussée - GREFFE SERVICE JUDICIAIRE 2	396 Embrasure CADRE fenêtre Bois Peinture Embrasure CADRE fenêtre (mesure 1) 3,39	3,39
Rez de chaussée - DGMT	407 Embrasure CADRE fenêtre Bois Peinture Embrasure CADRE fenêtre (mesure 1) 3,39	3,39
Rez de chaussée - DGMT	418 Embrasure CADRE fenêtre Bois Peinture Embrasure CADRE fenêtre (mesure 1) 3,39	3,39
Rez de chaussée - DGMT	423 Fenêtre intérieure Bois Peinture Fenêtre intérieure (partie basse) 5,6	5,6
Rez de chaussée - DGMT	424 Huisserie Fenêtre intérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse) 5,6	5,6
Rez de chaussée - DGMT	425 Fenêtre extérieure Bois Peinture Fenêtre extérieure (partie basse) 5,6	5,6
Rez de chaussée - DGMT	426 Huisserie Fenêtre extérieure Bois Peinture Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse) 5,6	5,6
Rez de chaussée - DGMT	429 Embrasure FENETRE Bois Peinture Embrasure FENETRE (mesure 1) 6,3	6,3
Rez de chaussée - DGMT	431 VOLET INTERIEUR Bois Peinture VOLET INTERIEUR (partie basse) 8,2	8,2
Rez de chaussée - SALLE DES PAS PERDUS	447 Embrasure CADRE Porte Bois Peinture Embrasure CADRE Porte (mesure 1) 5,6	5,6

Rez de chaussée - SALLE DES PAS PERDUS	448 COLONNE RONDE Plâtre Peinture COLONNE RONDE (mesure 1) 10,55	10,55
Rez de chaussée - SALLE DES PAS PERDUS	451 GRILLE ANTI INTRUSION METAL PEINTURE VERTE GRILLE ANTI INTRUSION (mesure 1) 9,3	9,3
Rez de chaussée - SALLE DES PAS PERDUS	456 GRILLE ANTI INTRUSION METAL PEINTURE VERTE GRILLE ANTI INTRUSION (mesure 1) 6,3	6,3
Rez de chaussée - SALLE DES PAS PERDUS	461 DOUBLE PORTE ENTREE SITE VOISIN Bois Peinture DOUBLE PORTE ENTREE SITE VOISIN (mesure 1) 1,6	1,6
Rez de chaussée - SALLE DES PAS PERDUS	462 GRILLE ANTI INTRUSION DESSUS DOUBLE PORTE Métal Peinture GRILLE ANTI INTRUSION DESSUS DOUBLE PORTE (mesure 1) 3,2	3,2

4 Avenant du rapport plomb réalisé pour l'opération

Suite à la visite de l'AMO et à l'étude des diagnostics, il s'est avéré que certains éléments étaient manquants.

Le donneur d'ordre a donc mandaté SOCOTEC afin de réaliser des compléments de sondages. Ces compléments portent en grande partie sur les moulures, corniches et éléments architecturaux présents dans le bâtiment.

SOCOTEC est intervenu le 17/03/2026 pour réaliser ces investigations complémentaires.

Sont listés ci-dessous les sondages complémentaires réalisés ainsi que leurs résultats.

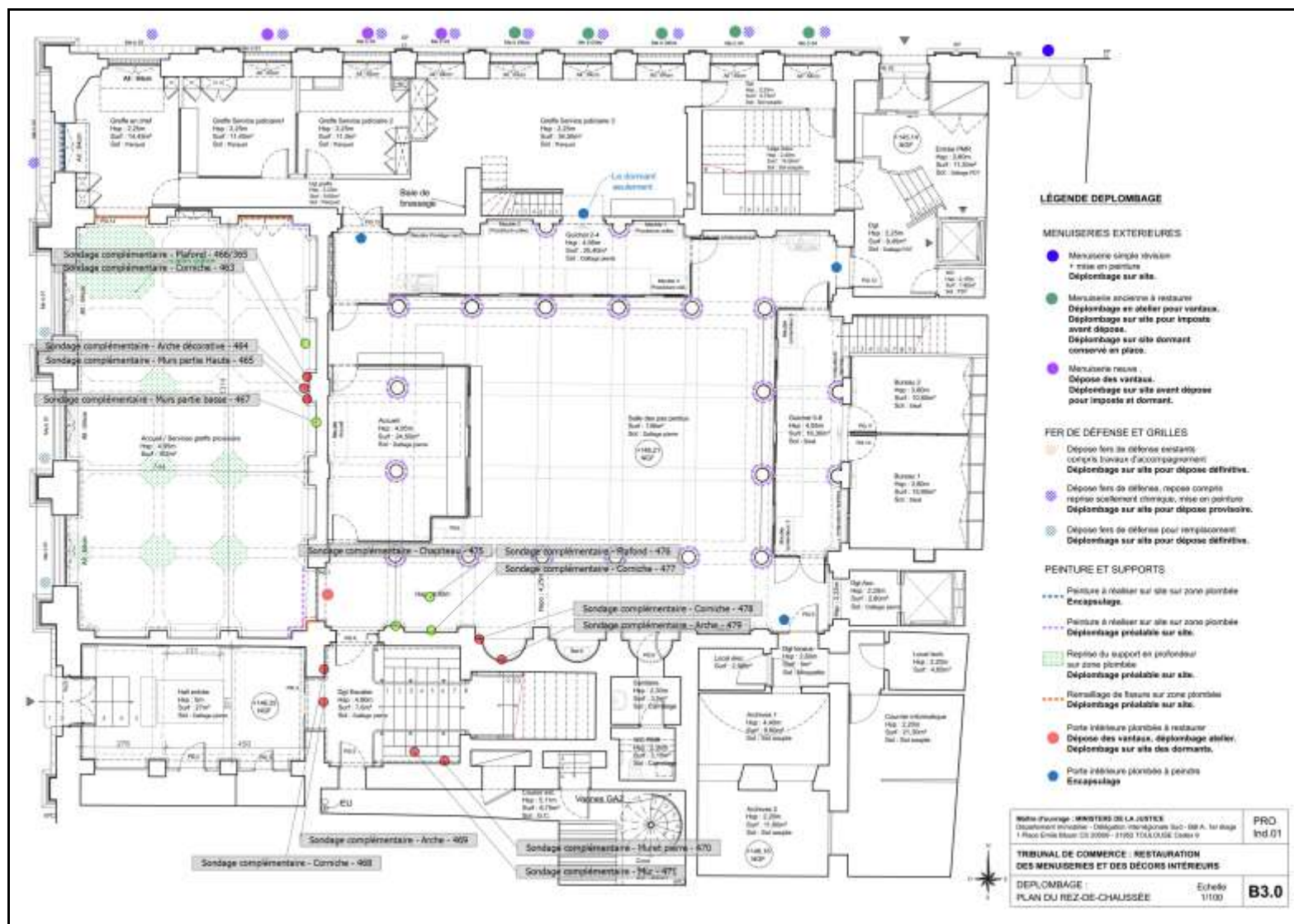
Niveau/Pièce (si détecté)	Données ligne brute	Teneur plomb ≥ 1 mg/cm ²
1er étage - SALON D'HONNEUR	486 Soubassement plâtre peinture soubassement (mesure 1)	5,78
1er étage - SALON D'HONNEUR	487 cimaise bois peinture cimaise (mesure 1)	8,31
1er étage - SALON D'HONNEUR	488 corniche bois peinture corniche (mesure 1)	0
1er étage - SALON D'HONNEUR	489 moulure bois peinture moulure (mesure 1)	0
1er étage - SALON D'HONNEUR	490 chapiteau bois peinture chapiteau (mesure 1)	0
1er étage - SALON D'HONNEUR	491 réseau de radiateur métallique peinture réseau de radiateur (mesure 1)	0
1er étage - GALERIE	480 corniche bois peinture corniche (mesure 1)	6,6
1er étage - GALERIE	481 arche décorative bois peinture arche décorative (mesure 1)	3,67

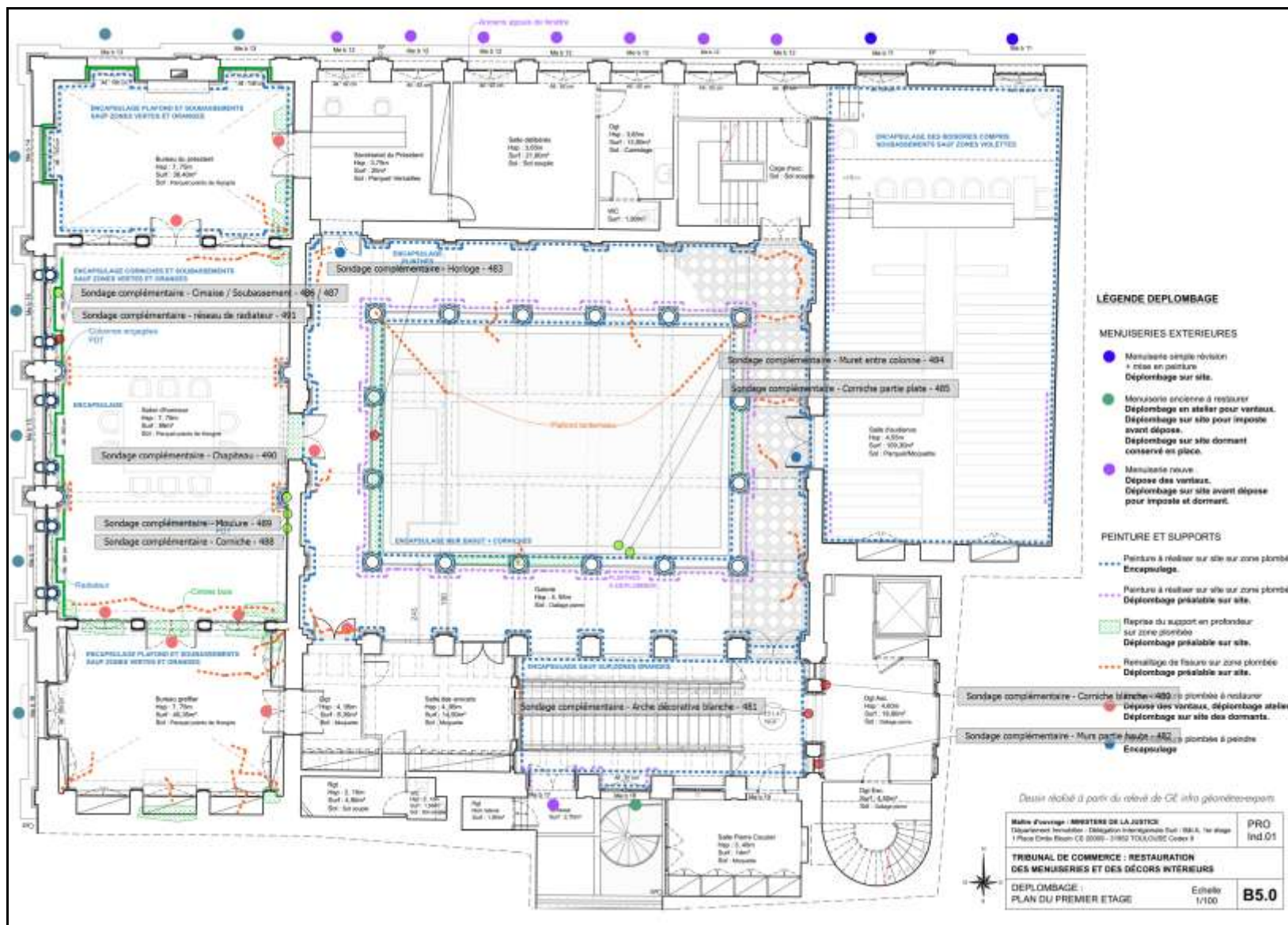
1er étage - GALERIE	482 murs partie haute plâtre peinture murs partie haute (mesure 1)	4,45
1er étage - GALERIE	483 horloge bois peinture horloge (mesure 1)	12,21
1er étage - GALERIE	484 muret entre colonne plâtre peinture muret entre colonne (mesure 1)	0
1er étage - GALERIE	485 corniche partie plate plâtre peinture corniche partie plate (mesure 1)	0
Rez de chaussée - SALLE AUDIENCE RDC	463 corniche bois Peinture corniche (mesure 1)	7,92
Rez de chaussée - SALLE AUDIENCE RDC	464 arche décorative bois Peinture arche décorative (mesure 1)	4,45
Rez de chaussée - SALLE AUDIENCE RDC	465 murs partie haute plâtre Peinture murs partie haute (mesure 1)	3,35
Rez de chaussée - SALLE AUDIENCE RDC	466 plafond plâtre Peinture plafond (mesure 1)	0
Rez de chaussée - SALLE AUDIENCE RDC	467 murs partie basse plâtre Peinture murs partie basse (mesure 1)	0
Rez de chaussée - DGMT + cage escalier	468 corniche bois peinture corniche (mesure 1)	1,78
Rez de chaussée - DGMT + cage escalier	469 arche décorative bois peinture arche décorative (mesure 1)	2,23
Rez de chaussée - DGMT + cage escalier	470 muret de pierre pierre peinture muret de pierre (mesure 1)	7,89
Rez de chaussée - DGMT + cage escalier	471 murs pierre peinture murs (mesure 1)	3,78
Rez de chaussée - DGMT + cage escalier	472 garde corps métallique peinture garde corps (mesure 1)	4,77
Rez de chaussée - DGMT + cage escalier	473 main courante métallique peinture main courante (mesure 1)	0
Rez de chaussée - DGMT + cage escalier	474 Plafond métallique peinture Plafond (mesure 1)	0
Rez de chaussée - SALLE DES PAS PERDUS	chapiteau bois peinture chapiteau (mesure 1)	0
Rez de chaussée - SALLE DES PAS PERDUS	476 plafond plâtre peinture plafond (mesure 1)	0
Rez de chaussée - SALLE DES PAS PERDUS	477 corniche de plafond bois peinture corniche de plafond (mesure 1)	0
Rez de chaussée - SALLE DES PAS PERDUS	478 moulure associées bois peinture moulure associées (mesure 1)	6,76
Rez de chaussée - SALLE DES PAS PERDUS	479 arche décorative bois peinture arche décorative (mesure 1)	7,77

**Conclusions en dernier chapitre du présent document*

4.1 Localisation des sondages complémentaires

En complément du tableau ci-dessus, un plan de localisation des matériaux contenant du plomb sur site est présenté ci-dessous :





5 État de dégradation des matériaux contenant du plomb

Après avoir identifié les matériaux contenant du plomb, tant dans les rapports que sur les plans du site concerné, il est important d'évaluer l'état de dégradation des éléments concernés ainsi que les préconisations de procédures à mettre en place en conséquence.

L'objectif est de permettre au donneur d'ordre d'identifier, en fonction du niveau de dégradation du matériau, le processus travaux à employer.

L'état de dégradation présenté ci-dessous correspond à un jugement réalisé à la suite de la visite sur site, au regard de l'impact du matériau dans la vie quotidienne du bâtiment, mais également de son évolution dans le temps.

Cette évaluation ne se base sur aucune norme ou autre document réglementaire ; il s'agit d'une appréciation fondée sur la dégradation constatée sur site ainsi que sur les travaux engagés.

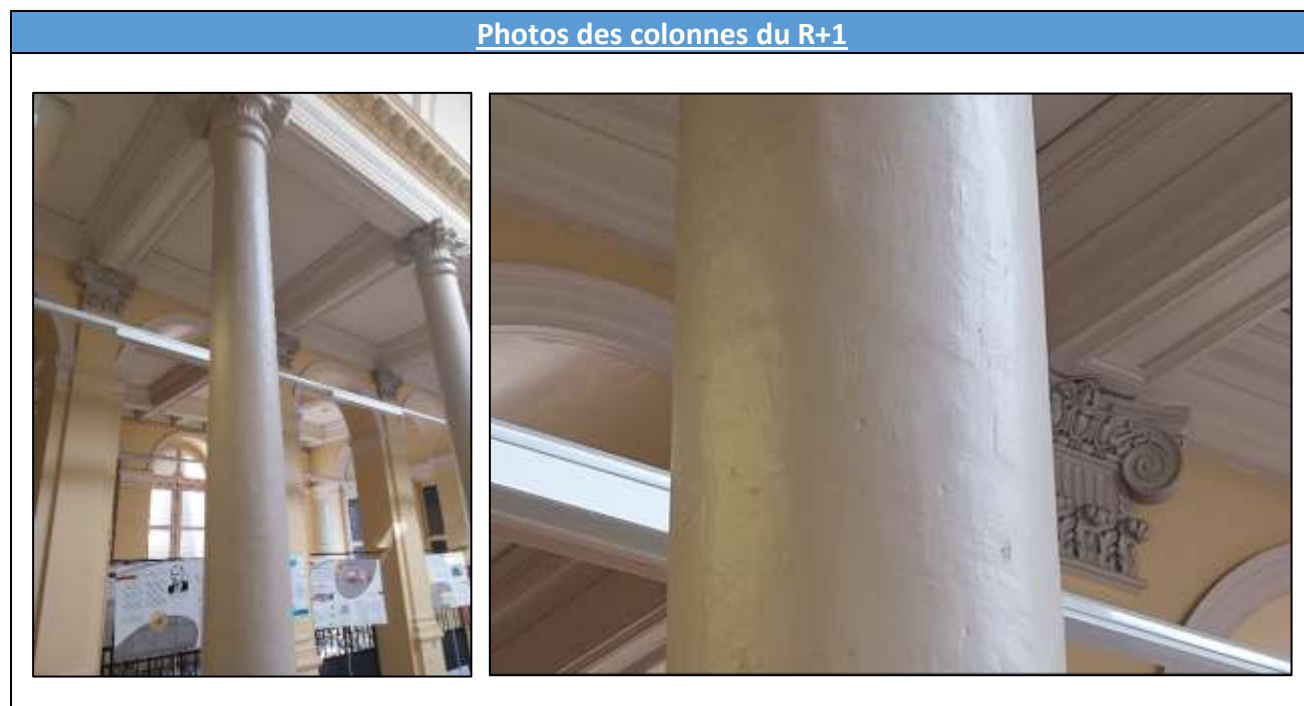
L'état de dégradation a également été réalisé sur les matériaux contenant du plomb et ne faisant pas l'objet d'un déplombage dans le cadre de l'opération du donneur d'ordre. Seuls les matériaux faisant l'objet d'un recouvrement sont concernés par le présent chapitre.

5.1 Galerie R+1 – Colonne verticale

5.1.1 Tableau d'état de dégradation des colonnes verticale

Galerie R+1 – Colonne verticale		
Critère	État constaté sur site	Etat de dégradation
Aspect visuel	Surface intacte, homogène	Bon état
Texture / surface	Lisse / normale	
Présence d'humidité	Absente	
Sécurité	Aucun risque	

5.1.2 Photos des éléments concernés



5.1.3 Conclusion

Suite à la visite sur site, aucune dégradation globale ni localisée n'a été constatée sur le revêtement des colonnes. Celles-ci peuvent faire l'objet d'un recouvrement sans préconisation de déplombage.

**Nota : Aucune préparation des supports ne doit être engagée sur ces éléments (ponçage, grattage, sablage), dans la mesure où cela engendrerait une exposition importante au plomb lors des phases de travaux. Dans le cas contraire, un confinement devra être mis en place afin d'isoler les zones de travail et d'assurer une maîtrise efficace de l'empoussièrement lors des travaux préparatoires.*

5.2 Galerie R+1 – Plinthes

5.2.1 Tableau d'état de dégradation – Plinthes partie verticale

Galerie R+1 – Colonne verticale		
Critère	État constaté sur site	Etat de dégradation
Aspect visuel	Surface intacte, homogène	Bon état
Texture / surface	Lisse / normale	
Présence d'humidité	Absente	
Sécurité	Aucun risque	

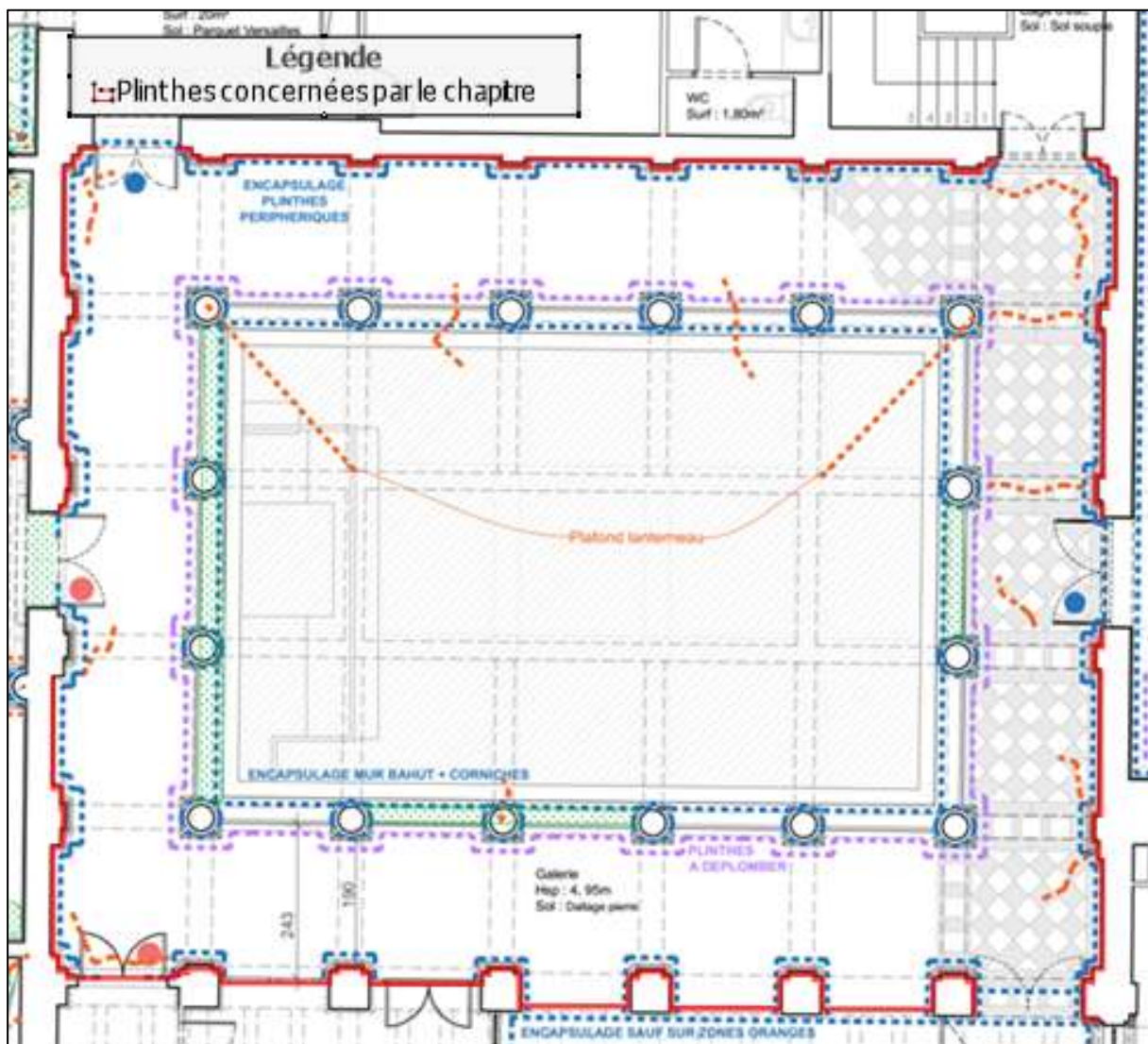
5.2.2 Tableau d'état de dégradation – Plinthes partie Horizontale

Galerie R+1 – Plinthes		
Critère	État constaté sur site	Etat de dégradation
Aspect visuel	Fissures importantes, éclats, déformation	Score 3 - Etat dégradé
Texture / surface	Très rugueuse, écaillée ou friable	
Présence d'humidité	Traces localisées	
Sécurité	Risque élevé	

5.2.3 Photos des éléments concernés



5.2.4 Localisation sur plans



5.2.5 Conclusion

Suite à la visite sur site, une faible dégradation a été constatée sur les parties verticales des plinthes. En revanche, la partie horizontale (« plate ») présente un état de dégradation important. Des fissures ont été observées sur l'ensemble des plinthes, accompagnées d'éclats de peinture et de plusieurs impacts.

Au regard de l'état de dégradation constaté, il est préconisé au donneur d'ordre de procéder au déplombage des plinthes afin de repartir sur un support sain et de permettre leur remise en peinture.

Cette intervention permettra d'obtenir une finition propre et d'assurer la dépollution des plinthes, réduisant ainsi le risque d'exposition au plomb lors de l'exploitation du bâtiment.

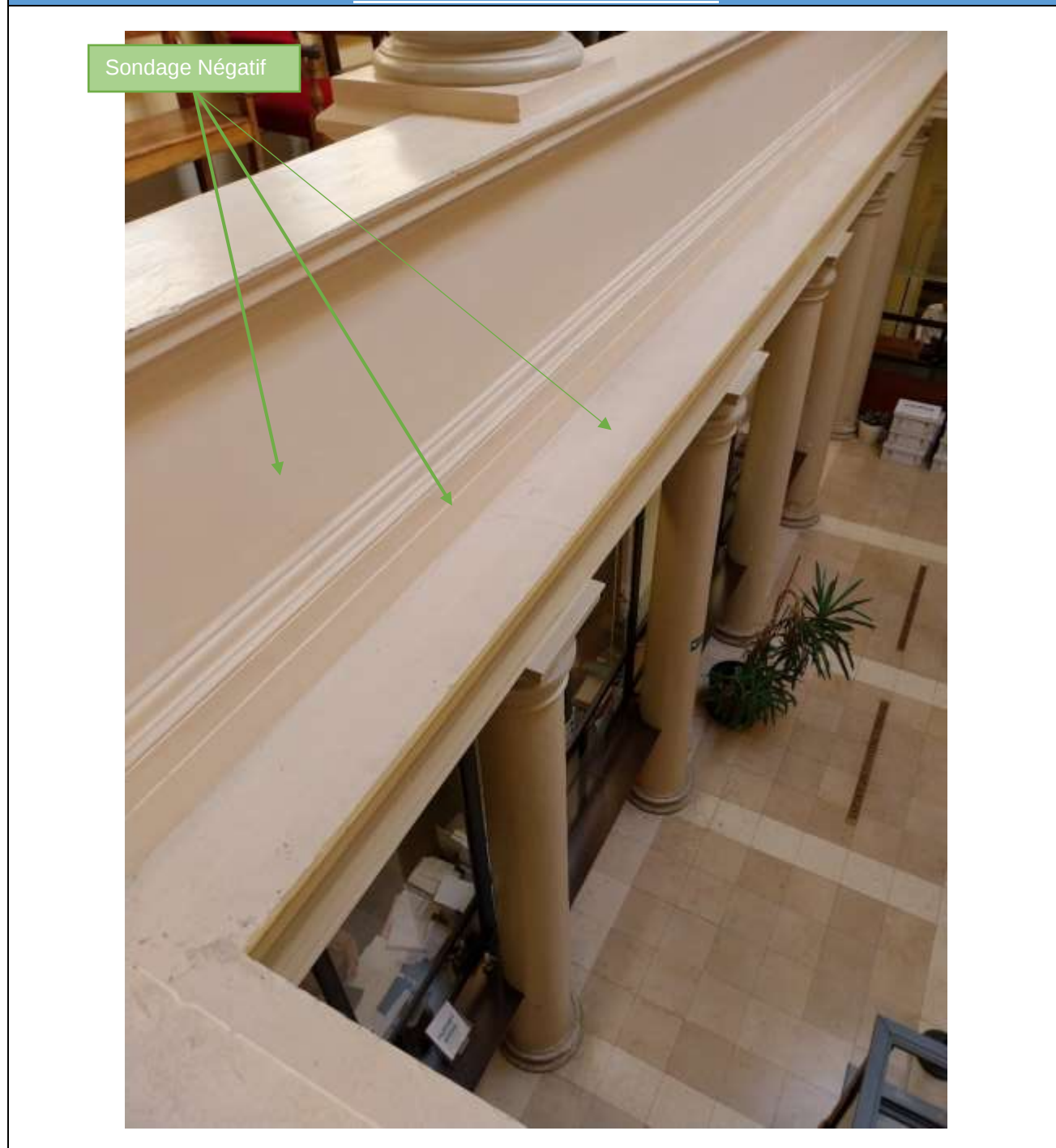
**Nota : Aucune préparation des supports ne doit être engagée sur ces éléments (ponçage, grattage, sablage), dans la mesure où cela engendrerait une exposition importante au plomb lors des phases de travaux. Dans le cas contraire, un confinement devra être mis en place afin d'isoler les zones de travail et d'assurer une maîtrise efficace de l'empoussièrement lors des travaux préparatoires.*

5.3 Galerie R+1 – Mur Bahut et corniche

5.3.1 Conclusion suite aux prélèvements complémentaires

Suite aux sondages complémentaires réalisés, il a été constaté qu'aucune présence de plomb n'a été détectée sur les murs bahuts côté « Galerie R+1 », ni sur la partie horizontale de la corniche (voir photos ci-dessous).

Photos du murs bahut et corniche



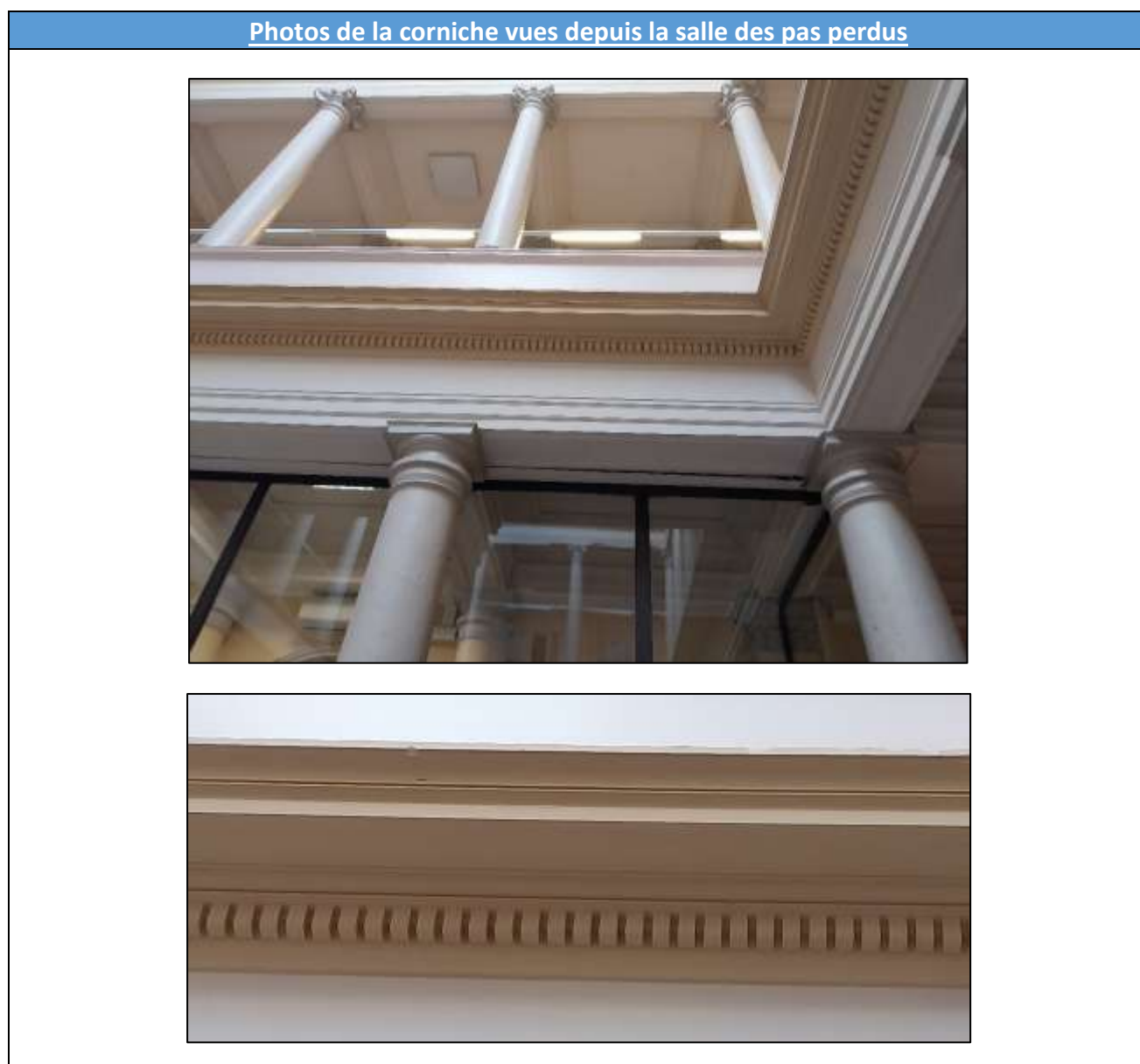
Néanmoins, la corniche côté « Salle des pas perdus » n'a pas pu faire l'objet de prélèvements, en raison de contraintes techniques d'accès lors des sondages complémentaires.

Si le donneur d'ordre souhaite la considérer comme potentiellement plombée afin de limiter le risque pour les opérateurs intervenant sur site, l'état de dégradation de cette corniche est présenté ci-dessous.

5.3.2 Tableau d'état de dégradation – Corniche

Galerie R+1 – Corniche vues depuis la salle des pas perdus		
Critère	État constaté sur site	Etat de dégradation
Aspect visuel	Surface intacte, homogène	Score 1 - Bon état
Texture / surface	Lisse / normale	
Présence d'humidité	Absente	
Sécurité	Aucun risque	

5.3.3 Photos des éléments concernés



5.3.4 Conclusion

Suite à la visite sur site, aucune dégradation globale ni localisée n'a été constatée sur le revêtement de la corniche. Celle-ci peut donc faire l'objet d'un recouvrement, sans nécessité de déplombage.

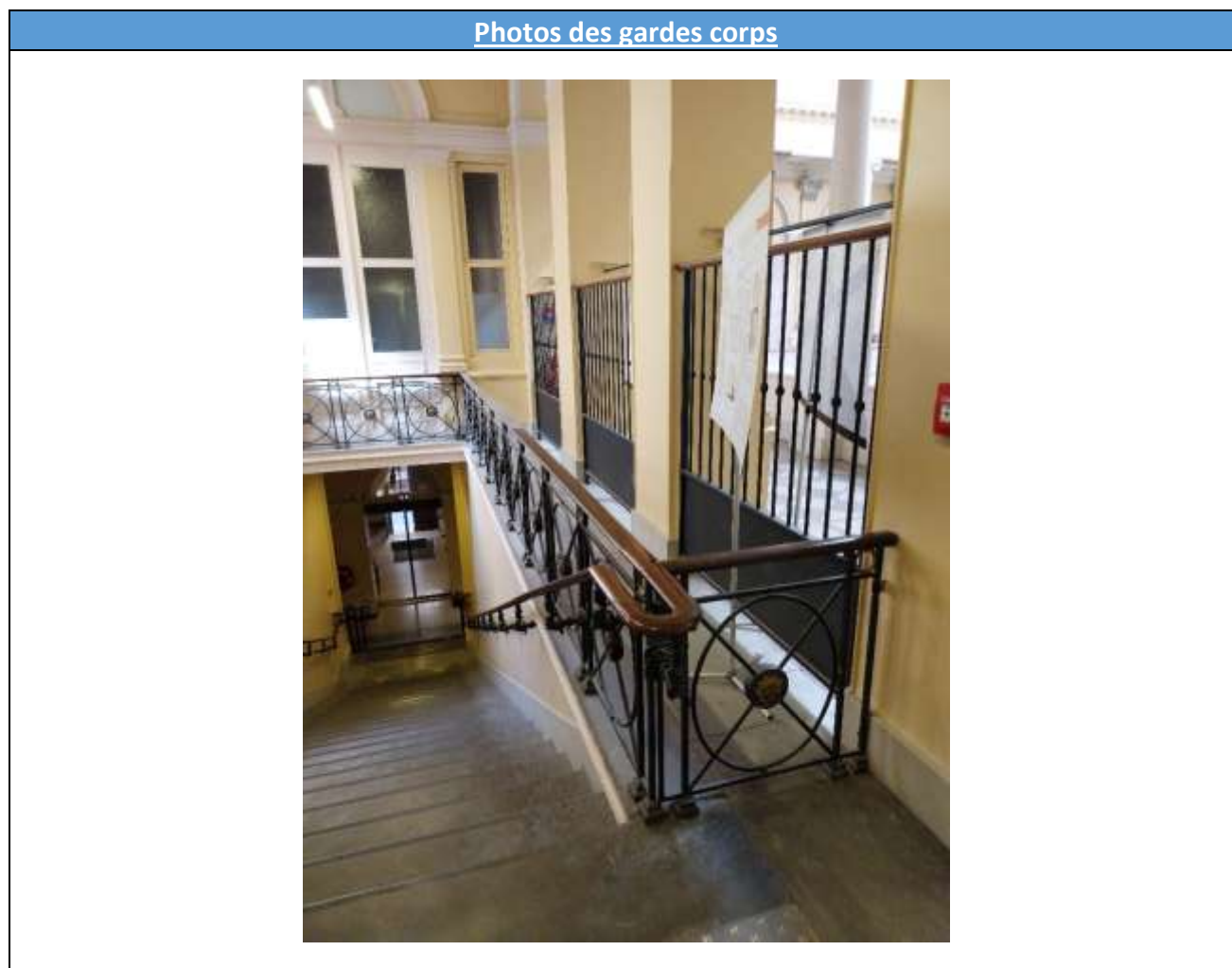
**Nota : Aucune préparation des supports ne doit être engagée sur ces éléments (ponçage, grattage, sablage), dans la mesure où cela engendrerait une exposition importante au plomb lors des phases de travaux. Dans le cas contraire, un confinement devra être mis en place afin d'isoler les zones de travail et d'assurer une maîtrise efficace de l'empoussièrément lors des travaux préparatoires.*

5.4 Escalier principale – Garde-corps

5.4.1 Tableau d'état de dégradation des garde-corps

Galerie R+1 – Garde-corps		
Critère	État constaté sur site	Etat de dégradation
Aspect visuel	Petites fissures, tâches	Score 1 - Bon état
Texture / surface	Lisse / normale	
Présence d'humidité / Corrosion	Absente	
Sécurité	Aucun risque	

5.4.2 Photos des éléments concernés



5.4.3 Conclusion

Suite à la visite sur site, aucune dégradation, ni globale ni localisée, n'a été constatée sur le revêtement des garde-corps. Ceux-ci peuvent faire l'objet d'un recouvrement sans qu'un déplombage ne soit préconisé.

**Nota : Aucune préparation des supports ne doit être engagée sur ces éléments (ponçage, grattage, sablage), dans la mesure où cela engendrerait une exposition importante au plomb lors des phases de travaux. Dans le cas contraire, un confinement devra être mis en place afin d'isoler les zones de travail et d'assurer une maîtrise efficace de l'empoussièrement lors des travaux préparatoires.*

5.5 Corniche et Arche décorative pour l'ensemble du bâtiment

5.5.1 Tableau d'état de dégradation des garde-corps

Corniche / Arche de l'ensemble du bâtiment		
Critère	État constaté sur site	Etat de dégradation
Aspect visuel	Fissures importantes, éclats, déformation (dégradation localisée)	Score 3 - Etat dégradé
Texture / surface	Très rugueuse, écaillée ou friable (dégradation localisée)	
Présence d'humidité	Traces localisées	
Sécurité	Risque élevé	

5.5.2 Photos des éléments concernés



5.5.3 Conclusion

Suite à la visite sur site, plusieurs dégradations ont été constatées sur les corniches et les arches décoratives présentes dans le bâtiment. Les sondages complémentaires réalisés se sont tous révélés positifs.

Il est donc préconisé au donneur d'ordre de procéder au déplombage des éléments au droit des zones dégradées. Un recouvrement en l'état apparaît difficile à réaliser, compte tenu du niveau de dégradation de certaines corniches et arches.

Une phase de déplombage sera notamment nécessaire sur les zones présentant des dégradations importantes. Ces travaux devront être réalisés sous confinement afin de maîtriser les émissions de poussières et de fibres lors des interventions.

Cette intervention permettra d'obtenir une finition soignée et une dépollution des éléments, réduisant ainsi le risque d'exposition au plomb lors de l'exploitation du bâtiment

5.6 Cimaise / soubassement bois des pièces : salon d'honneur, bureau du président et bureau du greffier.

5.6.1 Tableau d'état de dégradation des cimaises partie horizontale

Galerie R+1 – Cimaises / Soubassement bois		
Critère	État constaté sur site	Etat de dégradation
Aspect visuel	Fissures importantes, éclats, déformation	Score 3 - Etat dégradé
Texture / surface	Très rugueuse, écaillée ou friable	
Présence d'humidité	Traces localisées	
Sécurité	Risque élevé	

5.6.2 Photos des éléments concernés



5.6.3 Conclusion

Suite à la visite sur site, une faible dégradation a été constatée sur les parties verticales des cimaises. En revanche, la partie horizontale « plate » est fortement dégradée. On observe également des fissures sur l'ensemble des plinthes, ainsi que des éclats de peinture et plusieurs impacts.

Au regard de l'état de dégradation constaté, il est recommandé au donneur d'ordre de procéder au déplombage de la partie horizontale des cimaises afin de repartir sur un support sain et de permettre leur remise en peinture.

Cette intervention permettra d'obtenir une finition soignée et une dépollution des éléments, réduisant ainsi le risque d'exposition au plomb lors de l'exploitation du bâtiment.

**Nota : Aucune préparation des supports ne doit être engagée sur ces éléments (ponçage, grattage, sablage), dans la mesure où cela engendrerait une exposition importante au plomb lors des phases de travaux. Dans le cas contraire, un confinement devra être mis en place afin d'isoler les zones de travail et d'assurer une maîtrise efficace de l'empoussièrément lors des travaux préparatoires.*

5.6.4 Tableau d'état de dégradation des cimaises partie verticale

Galerie R+1 – Cimaises / Soubassement bois		
Critère	État constaté sur site	Etat de dégradation
Aspect visuel	Petites fissures, taches	Score 2 - Etat d'usage
Texture / surface	Légèrement rugueuse	
Présence d'humidité	Absente	
Sécurité	Risque faible	

5.6.5 Photos des éléments concernés



5.6.6 Conclusion

Suite à la visite sur site, aucune dégradation, ni globale ni localisée, n'a été constatée sur le revêtement des cimaises et des soubassements en bois. Ceux-ci peuvent faire l'objet d'un recouvrement sans qu'un déplombage soit nécessaire.

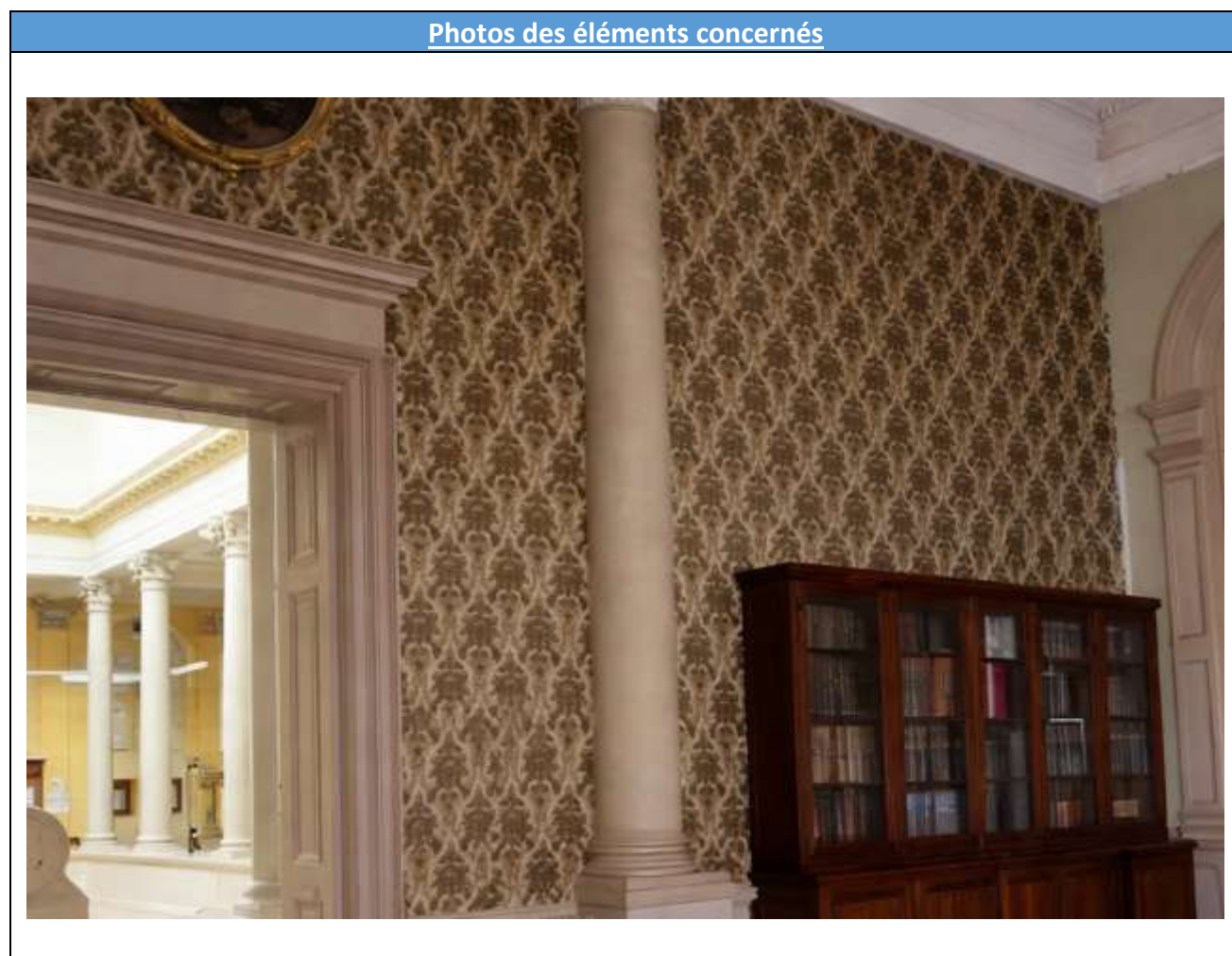
**Nota : Aucune préparation des supports ne doit être engagée sur ces éléments (ponçage, grattage, sablage), dans la mesure où cela engendrerait une exposition importante au plomb lors des phases de travaux. Dans le cas contraire, un confinement devra être mis en place afin d'isoler les zones de travail et d'assurer une maîtrise efficace de l'empoussièrement lors des travaux préparatoires.*

5.7 Colonne dans salon d'honneur

5.7.1 Tableau d'état de dégradation colonne du salon d'honneur

Galerie R+1 – Colonne verticale		
Critère	État constaté sur site	Etat de dégradation
Aspect visuel	Surface intacte, homogène	Bon état
Texture / surface	Lisse / normale	
Présence d'humidité	Absente	
Sécurité	Aucun risque	

5.7.2 Photos des éléments concernés



5.7.3 Conclusion

Suite à la visite sur site, aucune dégradation, ni globale ni localisée, n'a été constatée sur le revêtement des colonnes. Celles-ci peuvent faire l'objet d'un recouvrement sans qu'un déplombage soit nécessaire.

**Nota : Aucune préparation des supports ne doit être engagée sur ces éléments (ponçage, grattage, sablage), dans la mesure où cela engendrerait une exposition importante au plomb lors des phases de travaux. Dans le cas contraire, un confinement devra être mis en place afin d'isoler les zones de travail et d'assurer une maîtrise efficace de l'empoussièrement lors des travaux préparatoires.*

5.8 Porte intérieur RDC / R+1

5.8.1 Tableau d'état de dégradation des portes intérieures de la salle d'audience de la salle des pas perdus – Cadre

Salle des pas perdus Porte salle d'audience		
Critère	État constaté sur site	Etat de dégradation
Aspect visuel	Fissures importantes, éclats, déformation	Score 3 - Etat dégradé
Texture / surface	Très rugueuse, écaillée ou friable	
Présence d'humidité	Traces localisées	
Sécurité	Risque élevé	

5.8.2 Tableau d'état de dégradation des portes intérieures de la salle d'audience de la salle des pas perdus – Ouvrant

Galerie R+1 – Plinthes		
Critère	État constaté sur site	Etat de dégradation
Aspect visuel	Petites fissures, taches	Score 2 - Etat d'usage
Texture / surface	Légèrement rugueuse	
Présence d'humidité	Absente	
Sécurité	Risque faible	

5.8.3 Photos des éléments concernés

Photos des portes et cadres		
		

5.8.4 Conclusion

Suite à la visite sur site, une dégradation importante a été constatée autour des ouvrants des portes intérieures. De grosses fissures ainsi qu'une surface fortement écaillée ont été relevées.

La porte elle-même (« ouvrant ») est en bon état d'usage : aucune fissure apparente ni écaillage sévère n'a été observé.

Il est recommandé au donneur d'ordre de procéder au déplombage du cadre de cette menuiserie, qui est dégradé et pourrait, à terme, exposer le public à proximité.

Les ouvrants de la porte, quant à eux, ne présentent pas de dégradation et peuvent faire l'objet d'une simple remise en peinture.

**Nota : Aucune préparation des supports ne doit être engagée sur ces éléments (ponçage, grattage, sablage), dans la mesure où cela engendrerait une exposition importante au plomb lors des phases de travaux. Dans le cas contraire, un confinement devra être mis en place afin d'isoler les zones de travail et d'assurer une maîtrise efficace de l'empoussièrement lors des travaux préparatoires.*

5.8.5 Tableau d'état de dégradation du reste des portes intérieur de la salle des pas perdus - Cadre

Portes de la Salle des pas perdus – RDC		
Critère	État constaté sur site	Etat de dégradation
Aspect visuel	Petites fissures, taches	Score 2 - Etat d'usage
Texture / surface	Légèrement rugueuse	
Présence d'humidité	Absente	
Sécurité	Risque faible	

5.8.6 Photos des éléments concernés



5.8.7 Conclusion

Suite à la visite sur site, des dégradations ponctuelles liées à l'usage de l'ouvrage ont été constatées, mais elles n'entraînent aucune obligation de procéder à un déplombage.

**Nota : Aucune préparation des supports ne doit être engagée sur ces éléments (ponçage, grattage, sablage), dans la mesure où cela engendrerait une exposition importante au plomb lors des phases de travaux. Dans le cas contraire, un confinement devra être mis en place afin d'isoler les zones de travail et d'assurer une maîtrise efficace de l'empoussièrement lors des travaux préparatoires.*

5.8.8 Tableau d'état de dégradation des portes intérieures de la galerie du R+1

Galerie R+1 – Portes		
Critère	État constaté sur site	Etat de dégradation
Aspect visuel	Petites fissures, taches	Score 2 - Etat d'usage
Texture / surface	Légèrement rugueuse	
Présence d'humidité	Absente	
Sécurité	Risque faible	

5.8.9 Photos des éléments concernés



5.8.10 Conclusion

Suite à la visite sur site, des dégradations ponctuelles liées à l'usage de l'ouvrage ont été détectées, mais elles n'entraînent aucune obligation de procéder à un déplombage.

**Nota : Aucune préparation des supports ne doit être engagée sur ces éléments (ponçage, grattage, sablage), dans la mesure où cela engendrerait une exposition importante au plomb lors des phases de travaux. Dans le cas contraire, un confinement devra être mis en place afin d'isoler les zones de travail et d'assurer une maîtrise efficace de l'empoussièrement lors des travaux préparatoires.*

5.9 Bureau du président – Plafond

5.9.1 Tableau d'état de dégradation du plafond

Bureau du président plafond		
Critère	État constaté sur site	Etat de dégradation
Aspect visuel	Petites fissures, tâches	Score 1 - Bon état
Texture / surface	Lisse / normale	
Présence d'humidité / Corrosion	Absente	
Sécurité	Aucun risque	

5.9.2 Photos des éléments concernés



5.9.3 Conclusion

Suite à la visite sur site, aucune dégradation, ni globale ni localisée, n'a été constatée sur le plafond du bureau du président. Ce plafond peut faire l'objet d'un recouvrement sans qu'un déplombage ne soit nécessaire.

**Nota : Aucune préparation des supports ne doit être engagée sur ces éléments (ponçage, grattage, sablage), dans la mesure où cela engendrerait une exposition importante au plomb lors des phases de travaux. Dans le cas contraire, un confinement devra être mis en place afin d'isoler les zones de travail et d'assurer une maîtrise efficace de l'empoussièrement lors des travaux préparatoires.*

6 Technique de retrait des matériaux plombés :

Après avoir identifié les matériaux présentant du plomb et leur état de dégradation, le présent chapitre vise à décrire les techniques et processus d'intervention réalisés dans le cadre de travaux de déplombage. L'objectif est d'apporter des informations utiles au donneur d'ordre afin de prévenir les risques liés au plomb et de prendre les décisions adéquates quant au mode opératoire à entreprendre pour ces opérations.

Sont définis dans les tableaux ci-dessous :

- Le niveau d'exposition
- L'adaptions du processus vis-à-vis du support traité

TECHNIQUE D'ENLÈVEMENT		ACIER	BOIS	BRIQUE, BÉTON	PLÂTRE
Ponçage	Adaptation				
	Niveau d'émission Pb	Poussières	Poussières	Poussières	Poussières
Grattage, piochement ou piquage	Adaptation				
	Niveau d'émission Pb	NC	NC	NC	Poussières
Décapage thermique	Adaptation				
	Niveau d'émission Pb			NC	NC
Décapage par induction	Adaptation				
	Niveau d'émission Pb		NC	NC	NC
Décapage chimique solvant	Adaptation				
	Niveau d'émission Pb			NC	NC
Décapage par projection d'abrasif	Adaptation				
	Niveau d'émission Pb	Poussières	Poussières	Poussières	NC
Décapage par projection d'eau à ultra-haute pression	Adaptation				
	Niveau d'émission Pb				NC
Adaptation		 inadaptée	 faiblement adaptée	 moyennement adaptée	 bien adaptée
Niveau d'émission Pb		 NC non concerné	 faible	 moyen	 fort

Suite à la visite sur site effectuée, il s'avère que la majorité des supports à traiter pour le plomb sont des supports plâtreux et de type bois. À ce titre, trois techniques semblent adaptées aux besoins du chantier. Celles-ci sont présentées ci-dessous :

- Décapage chimique
- Ponçage
- Piochement, piquage ou grattage

Il s'agit des techniques permettant de traiter le plomb sur site et d'assurer un traitement optimal des matériaux. Il est rappelé que ces techniques génèrent des émissions de poussière importantes. Par conséquent, il est nécessaire que les entreprises mettent en œuvre tous les moyens possibles pour réduire au maximum ces émissions, notamment par des systèmes de ventilation, d'aspiration ou de captation à la source, etc.

Par ailleurs, il sera nécessaire de mettre en place les protections collectives et individuelles nécessaires afin de confiner les zones de travail et de permettre une gestion optimale des poussières liées à l'environnement de travail.

Les protections collectives et individuelles pour ces trois techniques sont présentées ci-dessous.

⚠ Point de vigilance

L'état des supports constitue un paramètre déterminant dans la mise en œuvre des travaux. Plus le support bois est dégradé, plus le traitement des revêtements sera complexe et susceptible de générer des émissions de particules.

Par ailleurs, il convient de noter que le plomb présent dans les peintures anciennes peut migrer au sein des fibres du bois. En conséquence, même après des opérations de décapage, de grattage ou de ponçage, des traces de plomb peuvent subsister dans le matériau.

En effet, le bois étant un matériau poreux, il ne peut être considéré comme totalement décontaminable. Les opérations envisagées permettent ainsi une réduction significative des concentrations en plomb présentes en surface, sans toutefois garantir une élimination totale du plomb contenu dans le support.

Ainsi, à l'issue du traitement, certains éléments pourront conserver des traces résiduelles de plomb, mais à des niveaux sensiblement réduits au regard des travaux entrepris.

7 Processus d'intervention / Mode opératoire

7.1 Dépose manuelle

Dans le cadre de la dépose des ouvrants, bien que ces éléments soient destinés à être traités ultérieurement dans un centre de traitement spécialisé, il convient de prendre en compte que les opérations de dépose manuelle peuvent être susceptibles de générer des émissions de particules, notamment en présence de revêtements contenant du plomb.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire que ces opérations soient réalisées par une entreprise disposant des compétences et formations adaptées à la gestion du risque plomb.

La réalisation de ces travaux nécessite également la mise en place de mesures de prévention adaptées, visant à limiter l'exposition des intervenants ainsi que la dispersion des poussières contaminées.

À ce titre, le processus d'intervention ainsi que les moyens de protection collective et individuelle à mettre en œuvre pour ce type d'opération sont précisés ci-après.

7.1.1.1 Processus d'intervention et EPI / EPC

- Utiliser une plate-forme individuelle roulante si nécessaire (PIR).
- Porter un équipement de protection individuelle adapté aux tâches à réaliser.
- En cas de dégradations importantes des supports, emballage en polyane des éléments démontés, et manutention mécanique de préférence.
- Tri et stockage en bennes séparées suivant la nature des déchets.
- Acheminement de préférence vers un centre de tri ou de regroupement se chargeant de préparer les éléments pour la filière d'incinération ou autre décharge adaptée.
- Proscrire tout brûlage sur site.
- Nettoyage des zones en cas de génération de poussières.
- Mise en œuvre de mesures d'hygiène (gants, tenue de travail adaptée...).

Équipements de protection collective et matériels	Équipements de protection individuelle
– PIR : plates-formes adaptées pour les travaux en hauteur – Barrières verticales en film polyéthylène 200 µ, ou plus si nécessaire – Bâches ou matériaux antidérapants pour la protection des sols – Système complet d'extraction d'air en cas de besoin	En fonction de l'évaluation des risques : – Masque anti-poussière FFP3 jetable norme EN 149 d'octobre 2001 (ne pas dépasser le temps défini par le médecin du travail sans pauses et tenir compte de l'effort appliqué et des facteurs d'ambiance : température, humidité...) ou un appareil à ventilation assistée classe TH2, muni d'un filtre à particules norme EN 12941 en cas de découpes sur place ou en atelier – Gants – Tenue de travail adaptée ou combinaisons jetables

Déchets	Santé – Hygiène
– Écailles + poussières aspirées – Déchets contaminés (gants + formats d'essuyage En cas de découpes : + combinaisons jetables + masques jetables + filtres) – Bordereau de suivi des déchets dangereux (BSDD) Évacuer les déchets à l'avancement des travaux vers des filières d'élimination adaptées	– Lavage des mains et du visage à chaque pause. Douche en fin de journée. – Changement conseillé du masque jetable au moins 1 fois par jour. – En cas d'utilisation d'un appareil de classe TH2, le nettoyage extérieur se fera avec du format d'essuyage non tissé humide après chaque pause et en fin de poste. – Nettoyage du sol de la zone des travaux en fin de poste. – Suivre les conseils du médecin du travail

7.2 Enlèvement de peinture par ponçage, piochement, piquage ou grattage

Les mesures, tant particulières que générales, devront être adaptées aux caractéristiques du chantier en fonction de l'analyse des risques réalisée.

Le ponçage mécanique sans aspiration à la source efficace peut entraîner des concentrations en plomb dans l'air atteignant 6 mg/m³, soit 60 fois la VLEP et des concentrations en poussières dépassant 30 mg/m³, soit 3 fois la VLEP.

Le piochement ou piquage de plâtre recouvert de peintures au plomb peut entraîner des concentrations en poussières dans l'air dépassant 100 mg/m³, soit 10 fois la VLEP et des concentrations en plomb dépassant 2 mg/m³, soit 20 fois la VLEP.

Ces valeurs sont données à titre indicatif et ne constituent pas une généralité pour l'ensemble des opérations liées au plomb. Le niveau d'empoussièrement dépend de la concentration calculée lors du repérage avant travaux. Néanmoins, elles fournissent une indication sur l'empoussièrement que ces techniques peuvent engendrer.

Le risque principal lié à ces techniques est la forte émission de poussières lors des travaux. Il est donc nécessaire de bien préparer l'opération en amont du démarrage du déplombage. Les étapes essentielles à réaliser avant le démarrage du déplombage sont les suivantes :

7.2.1.1 Avant travaux :

- Identifier sur site, conjointement avec le donneur d'ordre ou son représentant, les matériaux contenant du plomb par un marquage visuel.
- Définir un mode opératoire de mise en œuvre à l'attention des opérateurs et de l'ensemble de l'équipe maîtrise d'œuvre de l'opération.
- Valider les formations des opérateurs qui interviendront sur site.
- Valider la zone confinée par un test à la fumée, si nécessaire, afin de vérifier le bon confinement.
- Vérifier la bonne réalisation du confinement, la mise en place du sas de décontamination, des extracteurs et des entrées d'air si la zone est en dépression.

7.2.1.2 Processus d'intervention

- Réduire l'empoussièrement dans la zone de travail en utilisant, par exemple, une ou plusieurs des méthodes suivantes :
- Aspiration des poussières au niveau de l'outil, par exemple lors du ponçage mécanique.
- Pour le grattage et le piochement, brumisation des supports à traiter au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- Si le niveau d'empoussièrement ne peut être suffisamment réduit par les mesures précédentes, augmenter le taux de renouvellement d'air dans la zone.
- Assurer un nettoyage régulier de la zone de travail par aspiration des sols et des parties poncées à l'aide d'un aspirateur de classe H.
- Ramasser les déchets (écailles de peinture, poussières de ponçage, gravats de piochement...) au fur et à mesure de l'avancement, si possible en les humidifiant, et les conditionner dans des sacs étanches et dédiés :
- Évacuer les sacs de déchets par le sas après leur décontamination.
- Stocker ces sacs dans un local fermé et inaccessible au public.
- Se décontaminer selon la procédure décrite à l'annexe 6.

7.2.1.3 Nettoyage et repli

- Réaliser un nettoyage complet des zones de travail et des accès ainsi que des matériels (voir annexe 8).
- Après un délai d'au moins 2 heures permettant aux poussières de se déposer, retirer l'isolement de zone et les films de protection.
- Réaliser un nettoyage final par aspiration ou un essuyage à l'humide.
- Indiquer au donneur d'ordre le moment opportun pour la réalisation de mesures finales de plomb surfacique.

7.2.1.4 Mesures de protection individuelle

- Protections auditives si piochement mécanique.
- Protection respiratoire généralement préconisée : protection respiratoire à ventilation assistée avec filtre anti-poussières.
- Gants de protection contre les risques mécaniques, imperméables aux poussières.
- Combinaison jetable type 5 avec capuche.
- Chaussures de sécurité étanches et décontaminables

Pour conclure, le mode opératoire présenté devrait être appliqué pour toutes les opérations de traitement de l'ensemble des menuiseries du site, à l'exception des menuiseries métalliques, moins adaptées à ce type de traitement.

7.2.1.5 Processus d'intervention et EPI / EPC

- Isoler la zone des travaux¹ par fermeture des accès ou mettre des barrières verticales en film polyéthylène 200 µ ou plus bien fixées, avec création de sas d'accès ou zone tampon. Protéger les sols par des moyens appropriés. Prévoir si besoin, un système complet à extracteur d'air, avec apport d'air frais.
- Utiliser une plate-forme individuelle roulante si nécessaire (PIR).
- Porter un équipement de protection individuelle adapté aux tâches à réaliser.
- Déconnecter les réseaux concernés.
- Utiliser de préférence des outils mécaniques avec aspiration de poussières près de la source.
- Structure verticale et automatisée permettant d'appeler « l'ancienne peinture avec aspiration à la source (entreprise BMC, Limoges).
- Éviter l'emploi d'outils électriques en cas de brumisation ou humidification en continu des subjectiles pour réduire l'empoussièrément.
- Nettoyer les subjectiles en fin de travaux avec aspirateur à filtre absolu, aussi bien que le sol de la zone des travaux.

7.3 Décapage chimique

Il existe deux grands types de décapants chimiques :

- Ceux à base de solvants.
- Ceux dits caustiques, contenant généralement de la potasse ou de la soude, fortement alcalins et étiquetés « corrosifs ».

Le décapage chimique n'est efficace qu'en surface des supports. Dans le cas où l'objectif est de supprimer le plomb en profondeur (ayant migré dans le plâtre, par exemple), il convient d'utiliser une autre technique. Un carottage peut confirmer la présence de plomb en profondeur.

De plus, il peut être nécessaire, sur certains éléments présentant des coins ou des angles, de réaliser une finition par ponçage afin d'éliminer l'ensemble du revêtement, y compris les différents résidus potentiels.

Par ailleurs cette technique impose un grattage préalable des peintures s'écaillant, ce qui engendre une émission de poussières (voir paragraphe sur le grattage).

Le produit sous forme de gel est appliqué à la brosse et recouvert par un film pour éviter son dessèchement le temps qu'il dissolve les peintures. Ce film limite l'accessibilité au décapant pendant sa phase d'imprégnation et limite la dispersion des déchets sur le sol. Les opérations de nettoyage en sont ainsi facilitées. La pâte (peinture et gel) ainsi formée est enlevée à l'aide d'un grattoir.

Après la mise à nu du fond, un rinçage peut être nécessaire en particulier pour les produits caustiques, soit par de l'eau, soit par un produit chimique neutralisant correspondant. Les eaux de rinçage nécessitent une collecte et une filtration avant rejet.

Un traitement dans un atelier spécialisé doit être systématiquement mis en œuvre pour les éléments démontables.

Le niveau d'empoussièrement II est en général inférieur aux VLEP pour le plomb et les poussières à condition de ne pas remettre en suspension les poussières en utilisant balai, balayette ou soufflette pour le nettoyage.

Les opérations de finition (brossage...) qui peuvent suivre le décapage génèrent des poussières contenant du plomb.

Même si cette technique est peu émissive, elle peut néanmoins donner lieu à une contamination surfacique par des poussières de plomb des mains et des vêtements des opérateurs, du matériel utilisé, ou de la zone de travail.

7.3.1.1 Avant travaux :

- Identifier sur site, conjointement avec le donneur d'ordre ou son représentant, les matériaux contenant du plomb par un marquage visuel.
- Définir un mode opératoire de mise en œuvre à l'attention des opérateurs et de l'ensemble de l'équipe maîtrise d'œuvre de l'opération.
- Valider les formations des opérateurs qui interviendront sur site.
- Valider la zone confinée par un test à la fumée, si nécessaire, afin de vérifier le bon confinement.
- Vérifier la bonne réalisation du confinement, la mise en place du sas de décontamination, des extracteurs et des entrées d'air si la zone est en dépression.

7.3.1.2 Processus d'intervention

- En cas utilisation de produits à base de solvant, ventiler la zone de travaux de façon à éviter l'accumulation des vapeurs pouvant conduire à la formation d'une atmosphère explosible.
- Utiliser des produits dont les récipients sont étiquetés correctement et prévus à cet effet.
- Pour limiter les projections, appliquer le produit avec une brosse ; proscrire l'application au rouleau.
- Ramasser à l'avancement les déchets (plus ceux-ci sèchent plus ils seront émetteurs de poussières), les conditionner dans des sacs étanches et résistants aux produits concernés.
- Stocker les produits chimiques dans un local aéré inaccessible au public.
- Recueillir les eaux de rinçage pour traitement ultérieur par une entreprise spécialisée.
- Se décontaminer selon la procédure décrite dans l'annexe 6.

7.3.1.3 Nettoyage et repli

- Évacuer les sacs de déchets après dépollution, stocker ces sacs dans un local inaccessible au public.
- Réaliser un nettoyage complet des zones de travail et des accès ainsi que des matériels (voir annexe 8).
- Déposer l'isolement de zone et les films de protection.
- Réaliser un nettoyage final par aspiration ou un essuyage à l'humide.
- Définir avec le donneur d'ordre le moment opportun pour la réalisation de mesures finales de plomb surfacique.

7.3.1.4 Mesures de protection individuelle

- Protection respiratoire préconisée : casque à ventilation assistée TH3 avec filtre TH3P avec les produits caustiques ou avec filtre TH3A2P avec les produits à base de solvants. Dans ce dernier cas la cagoule à adduction d'air peut également être envisagée
- Gants à manchettes résistants aux produits caustiques (en néoprène ou en vinyle) ou résistant aux solvants
- Combinaison jetable type 5 avec capuche.
- Chaussures de sécurité étanches et décontaminables

Pour conclure, le mode opératoire présenté devrait être appliqué pour toutes les opérations de traitement de l'ensemble des menuiseries du site, à l'exception des menuiseries métalliques, moins adaptées à ce type de traitement.

8 Conclusion générale de l'étude

L'étude menée dans le cadre des travaux de réhabilitation du Tribunal de Commerce visait à identifier les matériaux contenant du plomb, à évaluer leur état de dégradation et à définir les préconisations techniques adaptées pour garantir la sécurité des intervenants et des futurs usagers du bâtiment.

8.1 Résultats du repérage plomb

Le repérage initial ainsi que les sondages complémentaires ont permis d'établir que :

- La majorité des éléments décoratifs anciens (corniches, arches, menuiseries bois, cimaises, plinthes, appuis, huisseries...) présentent une teneur en plomb supérieure au seuil réglementaire.
- Certaines zones, notamment :
 - les plafonds,
 - murs bahuts,
 - corniches des bureaux se sont révélées non plombées.

Il est à noter que l'ensemble des zones n'a pas pu être investigué, en raison de l'occupation des locaux au moment des interventions ainsi que de contraintes d'accès, notamment liées à la présence d'échafaudages.

Toutefois, au regard des résultats obtenus et par principe de précaution, toutes les corniches et arches présentant une peinture blanche doivent être considérées comme plombées à l'échelle du bâtiment.

De même, les cimaises en bois, notamment présentes dans le bureau du président, le salon d'honneur et le bureau du greffier, doivent être systématiquement considérées comme contenant du plomb.

8.2 État de dégradation des matériaux plombés

L'évaluation visuelle met en évidence plusieurs situations distinctes :

Aucun déplombage nécessaire sur :

- Colonne du R+1 et du salon d'honneur
- Garde-corps de l'escalier
- Plafond du bureau du président
- Cimaise verticales et plinthes verticale (hors zones dégradées)

Ces supports peuvent être simplement recouverts, sans ponçage ni préparation mécanique, afin d'éviter la remise en suspension du plomb.

8.2.1 Éléments dégradés – Déplombage nécessaire

Le déplombage doit être réalisé sur :

- Plinthes horizontales du R+1
- Cimaises horizontales (salon d'honneur, bureau du président, greffier)
- Un cadre de porte du RDC (salle des pas perdus)

- Corniches et arches présentant fissures, éclats ou déformations

Ces éléments présentent un risque élevé d'émission de poussières contaminées et doivent être traités sous confinement strict.

8.3 Techniques de retrait recommandées

Compte tenu des supports majoritairement plâtreux et bois, les méthodes les plus adaptées sont les suivantes :

- Décapage chimique,
- Ponçage avec aspiration à la source,
- Piochement / grattage en milieu confiné,

Ces techniques doivent être accompagnées :

- de mesures de protection collective (confinement, extraction d'air, sas de décontamination),
- et d'équipements de protection individuelle de niveau élevé (FFP3 ou ventilation assistée, combinaison type 5, gants adaptés).

8.4 Recommandations opérationnelles

- Aucun travail mécanique (ponçage, grattage, sablage) ne doit être réalisé sans confinement.
- Les opérateurs doivent disposer des formations spécifiques plomb.
- Les déchets doivent être conditionnés, tracés (BSDD) et éliminés dans des filières agréées.
- Les zones traitées doivent faire l'objet d'un nettoyage approfondi et de mesures finales de plomb surfacique avant restitution.

9 Conclusion synthétique

L'étude conclut que le bâtiment comporte de nombreux éléments plombés, avec un état de dégradation variable selon les zones. Certaines parties peuvent être simplement recouvertes, tandis que d'autres nécessitent un déplombage complet sous confinement.

Les techniques recommandées doivent être appliquées avec rigueur, en tenant compte :

- des exigences réglementaires,
- du niveau de dégradation constaté,
- et de la nécessité de protéger les intervenants et les futurs occupants.

Ce travail permet au maître d'ouvrage :

- de cibler les interventions à mener,
- de garantir un cadre sécurisé pour les travaux,
- et d'assurer une remise en état pérenne et conforme à la réglementation.